Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Version projet du vendredi 01 avril 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du Var (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Mot du Président

Le dernier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Var (SDGC), rédigé en 2010, arrive à son terme à la fin de la saison 2015-2016. La Fédération Départementale des Chasseurs du Var a donc le plaisir de le renouveler pour les six prochaines années, comme le prévoit la loi.

Ce SDGC, opposable aux chasseurs, a pour objectif principal d'encadrer la pratique de la chasse dans notre département. Le document que vous consultez se veut d'être un outil pratique pour le chasseur et lui permettre d'exercer sa passion en toute sérénité. Il est également destiné à un public plus large afin de mieux faire connaitre le monde cynégétique, en le valorisant, et d'atteindre une cohabitation optimale entre les différentes activités. Il pourra offrir des réponses aux interrogations des nombreux autres utilisateurs avec qui nous partageons la nature.

Une concertation d'envergure a été réalisée auprès d'une cinquantaine de partenaires, internes et externes au milieu de la chasse. Je souhaite les remercier pour l'attention qu'ils ont apporté à ce travail. Ceci a permis de mieux cerner les problématiques communes à nos activités respectives et d'initier des partenariats plus étroits pour une meilleure collaboration. Le SDGC insistera d'ailleurs beaucoup sur le droit de chasse et le droit de propriété, qui sont les fondements autorisant la pratique de la chasse.

La chasse s'inscrit donc sur un territoire rural aux multiples facettes. Elle doit aussi s'adapter à son actualité et faire preuve de modernité si elle veut perdurer. De nouveaux sujets apparaissent et avec eux, de nouvelles questions pour l'avenir.

Tout d'abord, la Fédération Départementale des Chasseurs du Var est fière de défendre encore et toujours la chasse traditionnelle à la glu au niveau national. Nous continuerons à faire valoir nos arguments pour que la loi biodiversité n'interdise pas cette pratique chère à notre région, que les chasseurs exercent dans le respect total de l'animal.

Deuxième problématique de grande importance, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique reste un objectif assumé du SDGC. La bonne gestion des populations de grand gibier et notamment du sanglier restera d'une importance capitale pour faire baisser les dégâts aux cultures et aux forêts. Nous poursuivrons pour cela nos efforts dans le but de trouver des accords satisfaisants avec l'administration, les agriculteurs et les forestiers.

Autre sujet actuel, la présence de plus en plus remarquée du loup. Son rôle écologique est bien-sûr non négligeable, tout comme les désagréments que sa prédation cause sur le gibier sauvage et les élevages domestiques. Nous devrons donc, au cours de ces 6 prochaines années, continuer nos efforts et renforcer nos relations avec les différents acteurs concernés, pour trouver une solution durable de gestion de l'espèce.

De façon plus globale, le nouveau SDGC sera l'occasion de relancer une politique plus aboutie de suivi des populations animales et de leurs habitats. Le chasseur est de nos jours devenu un maillon indispensable de la gestion de la biodiversité et son activité doit s'inscrire dans une logique de développement durable. En tant que sentinelle de la biodiversité, il est aux premières loges pour observer les changements écologiques qui surviennent. La Fédération doit appuyer cette mission en renforçant ses études (comptages, baguages, etc.) sur les espèces chassées comme sur les autres espèces, pour que le présent SDGC donne les outils d'une gestion cynégétique durable. Toujours dans ce cadre, le Var fait partie des départements dans lesquels le SDGC est soumis à évaluation des incidences sur les sites NATURA 2000. Nous attachons une grande importance à ce sujet et un chapitre y est entièrement dédié.

Du côté de la gestion des hommes, la sécurité continuera d'être l'une de nos priorités. Les accidents sont encore trop nombreux et les efforts seront intensifiés, de la sensibilisation à la formation des chasseurs, en passant par des relations encore renforcées avec les autres activités de loisir du milieu naturel (randonneurs, cyclistes, etc.). La communication sera alors d'une grande utilité et devra aussi être utilisée à bon escient pour améliorer l'image de la chasse. Toujours dans l'optique de la sécurité, la Fédération continuera à travailler sur la problématique sanitaire ainsi que sur les collisions routières, pour lesquelles la marge de progression est importante.

Enfin, ce SDGC sera suivi dans sa mise en place avec la réalisation de bilans réguliers en interne, mais aussi avec les différents partenaires motivés.

Je vous en souhaite donc une bonne lecture,

Marc MEISSEL, Président de la FDC83

Table des matières

Mot du Président

TABLE DES MATIÈRES
GLOSSAIRE **2**

I. CONTEXTE **3**
1. Description du Département du Var 3
2. La chasse dans le Var 8
3. Construction du SDGC 13

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES **15**
1. Espèces chassables 15
2. Espèces patrimoniales 31
3. Prédateurs et déprédateurs 34
4. Equilibre agro-sylvo-cynégétique : dégâts aux cultures 37
5. Lâchers de gibier 42
6. Aménagements du territoire 44
7. Aspects sanitaires 46
8. Recherche aux chiens de rouge 49
9. Collisions routières 50

III. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES NATURA 2000 **51**
1. Le réseau NATURA 2000 51
2. NATURA 2000 en France 51
3. Les sites NATURA 2000 dans le Var 52
4. Evaluation des incidences 53
5. Les autres enjeux recensés 59
6. Conclusion générale sur l'évaluation environnementale 59

IV. GESTION DES HOMMES **60**
1. Sécurité des chasseurs et des non chasseurs 60
2. Formations des chasseurs 63
3. Communication 64

RECAPITULATIF DES NOUVELLES OBLIGATIONS OU MODALITES APPORTEES PAR LE SDGC **65**
BIBLIOGRAPHIE **65**
ANNEXES **66**
FICHES DETACHABLES **66**

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

GLOSSAIRE

(Sur deux pages)

Citation de tous les sigles :

- ADCCFF : Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt du Var
- ADCGG : Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier
- ADCTG : Association Départementale des Chasses Traditionnelles à la Grive
- Etc.

Les entités biogéographiques du Var

Présentation introductive du Var. Le Var peut être divisé en 4 grands ensembles écologiques : la Basse Provence siliceuse, la Basse Provence calcaire, l'Arrière-Pays méditerranée et les Préalpes du sud

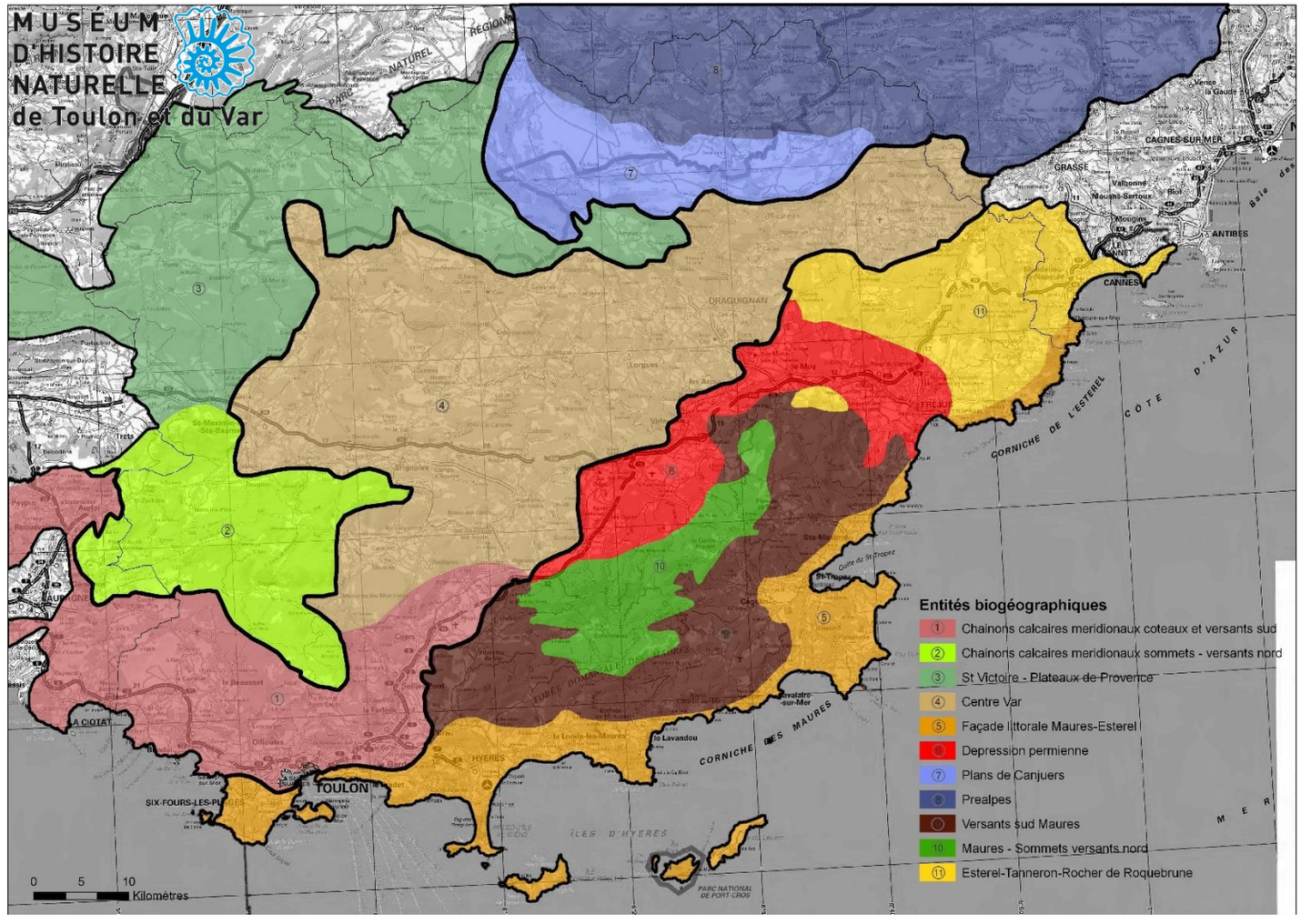

I. CONTEXTE

1. Description du département du Var

Ensembles écologiques	Entités biogéographiques	Description				
		Paysage	Forêt	Agriculture	Urbanisation*	Tourisme*
La Basse Provence siliceuse	Façade littoral Maures-Esterel	Littoral aux côtes abruptes	Pins d'Alep et chênes lièges	Surtout vignes par îlots	5	5
	Esterel – Tanneron – Rocher de Roquebrune	Aiguilles escarpées et hautes collines	Maquis denses, quelques chênes verts, châtaigniers et eucalyptus	Peu présente hormis quelques prairies	4	4
	Dépression permienne	Plaine diversifiée : milieux ouverts, fermés et humides	Maquis denses et pinèdes de pins parasols	Diversifiée mais vignes prépondérantes	4	3
	Versants sud des Maures	Hautes collines boisées, aménagées contre les incendies	Chênes lièges majoritaires	Un peu de vignes et de prairie	3	3
	Maures – Sommets versants nord	Hautes collines boisées, aménagées contre les incendies	Chênaies majoritaires et quelques châtaigneraies	Peu présente hormis quelques prairies	1	2
La Basse Provence calcaire	Chainons calcaires méridionaux coteaux et versants sud	Massifs au relief escarpé (barres rocheuses)	Mixte de pins d'Alep, chênes verts et garigues à chênes kermès	Forte en plaine : vignes et oliveraie	4	5
	Centre Var	Collines douces et petites plaines	Mixte de pins d'Alep et de chênes verts	Très variée (en déprise) : cultures et prairies	3	3
L'Arrière-Pays méditerranée	Chainons calcaires méridionaux sommets – versants nord	Massifs au relief escarpé (barres rocheuses)	Diversifiée : chênes pubescents, pins sylvestres et hêtres	Dispersée : prairies et estives	2	3
	Sainte Victoire – Plateaux de Provence	Plateaux et collines douces	Taillis de chênes pubescents et verts	Très variée (grandes cultures et prairies)	2	4
Les Préalpes du sud	Les Plans de Canjuers	Hauts plateaux	Chênes pubescents, pins sylvestres	Quasi-inexistante	1	1
	Les Préalpes	Hauts massifs et gorges	Diversifiée : feuillus et épineux, landes et forêts	Dispersée : prairies et estives	2	4

* Degré d'intensité

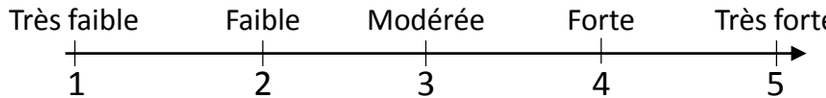

Les changements globaux

- Incendies
- Changement climatique

I. CONTEXTE

1. Description du département du Var

- Surveillance sanitaire
- Démographie
- Artificialisation des sols

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

La propriété dans le Var

- Rappel de l'importance du milieu forestier dans le Var
- Rappeler qu'un milieu naturel appartient à quelqu'un, le respect de la propriété est obligatoire pour chaque usager de la nature

Photo d'un usager marchant dans une forêt

Photo d'un usager marchant à proximité de vignes ou d'un élevage ovin

- Présenter les types de propriétés et de propriétaires : ONF, ENS, Conservatoire du littoral, agriculteurs, sylviculteurs, etc.
- Sensibiliser sur les actions réalisées par les forestiers (coupes, débroussaillages, etc.)

Photo d'une action de débroussaillage

I. CONTEXTE

1. Description du département du Var

Les principaux moyens de protection et de valorisation des milieux naturels

PREAMBULE

- Présentation synthétique de toutes les zones
- Zones de protection non détaillées par la suite : les arrêtés biotopes
- Zones d'intérêt écologique mais sans statut de protection : ZNIEFF 1 et 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) DE LA PLAINE DES MAURES

- Présentation synthétique

Carte du territoire de la RNN de la plaine des Maures dans le Var

I. CONTEXTE

1. Description du département du Var

PARC NATIONAL DE PORT-CROS

- Présentation synthétique

Carte du PN Port-Cros

PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR) : FUTUR PNR DE LA STE-BAUME, PNR DU VERDON

- Présentation synthétique

Carte du territoire du PNR Ste-Baume

Carte du territoire du PNR du Verdon

ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

- Présentation synthétique

Carte des ENS dans le Var

TERRAINS ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN) ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

- Présentation synthétique

Carte du territoire du CEN PACA

Carte du territoire du Conservatoire du littoral

I. CONTEXTE

1. Description du département du Var

SITES NATURA 2000

- Présentation synthétique
- Sensibiliser sur la fonction des animateurs des sites N2000

Carte des sites N2000 dans le Var

RESERVES BIOLOGIQUES INTEGRALES (RBI) ET RESERVES BIOLOGIQUES DIRIGÉES (RBD)

- Définition des RB
- Présentation des RB dans le Var
- Spécifier la possibilité de tirer le sanglier et le chevreuil dans les RBI

Recenser les RB dans un tableau

La Fédération Départementale des Chasseurs du Var (FDC83)

LES STATUTS

- Présentation réglementaire : Association loi 1901, agrément protection de la nature et statuts

Photo de la structure de la FDC83

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

- Présentation du conseil d'administration (nombre d'élus) avec éventuellement carte du Var divisée par unité de gestion

Carte du Var divisé en unités de gestion

LES MISSIONS ET LES MOYENS ASSOCIES

- Présentation des missions et des moyens associés dont humains (équipe travaillant à la FDC83)

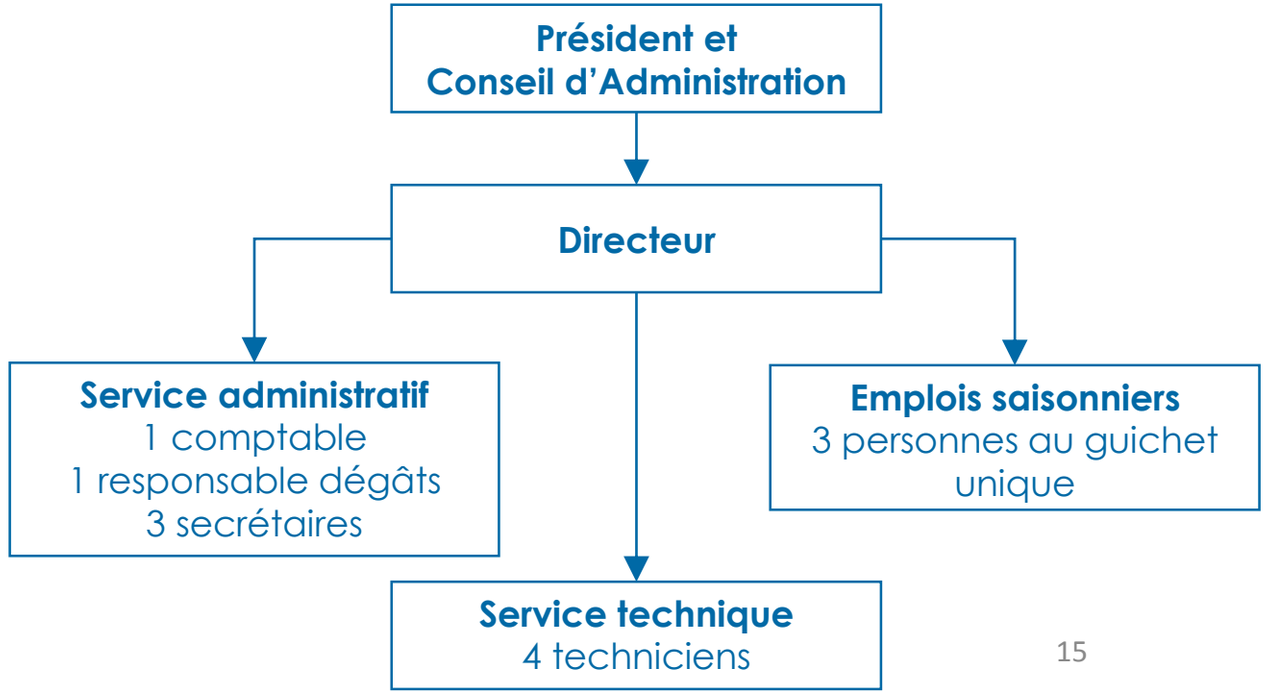

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

Les structures cynégétiques dans le Var

LES TERRITOIRES DE CHASSE

- Définitions des différentes structures :
  - Définition d'une société de chasse communale
  - Définition d'une ACCA
  - Définition d'une chasse privée
- Spécifier les structures particulières : Association de chasse maritime du Var, la société de chasse de Canjuers

QUELQUES CHIFFRES

- Présentation du nombre de structures, d'associations cynégétiques et de chasseurs dans le Var.

LES ASSOCIATIONS CYNEGETIQUES

Citer toutes les associations cynégétiques : les Flèches de Diane, association de chasse maritime, association des piégeurs, etc. Inclure les fêtes et concours affiliés à ces associations

Les différents modes de chasse : la cynodiversité

LA CHASSE COLLECTIVE : LA CHASSE EN BATTUE

- Définition
- Spécifier le sens de la chasse (cultures / routes vers forêt)
- Battues administratives

Photo d'un chasseur posté ou d'une ligne de chasseurs postés

- Les chiens utilisés
- Présentation des espèces de gibier concernées

Photo de chiens courants avec si possible le meneur

LA CHASSE INDIVIDUELLE

La chasse à l'approche ou devant soi :

- Définition
- Tableau récapitulatif des modes de chasse et leurs caractéristiques associées

La chasse à l'affût :

- Définition
- Tableau récapitulatif des modes de chasse et leurs caractéristiques associées

Photo d'un chien d'arrêt

Photo d'un chasseur posté sur un mirador

LES CHASSES TRADITIONNELLES ET LES TERMES REGIONAUX

La cabane (glu)

- Définition
- Rappeler l'aspect réglementaire (saisie des prélèvements au fur et à mesure) et le mode opératoire en précisant que c'est une chasse sélective, encadrée avec de petits prélèvements

L'agachon: Définition et mode opératoire

Le poste à feu : Définition et mode opératoire

Le caù : Définition et mode opératoire

Le cul levé: Définition et mode opératoire

Photo de grives collées sur une baguette

Photo de chilet

UN AUTRE MODE DE CHASSE : LA CHASSE A L'ARC

- Présentation

Photo d'un archer prêt à décocher

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION POUR LES DIFFERENTS MODES DE CHASSE

- La chasse à tir
- Les chiens de chasse
- La chasse à la glu

Le Plan de chasse

- Définition
- Description du Schéma

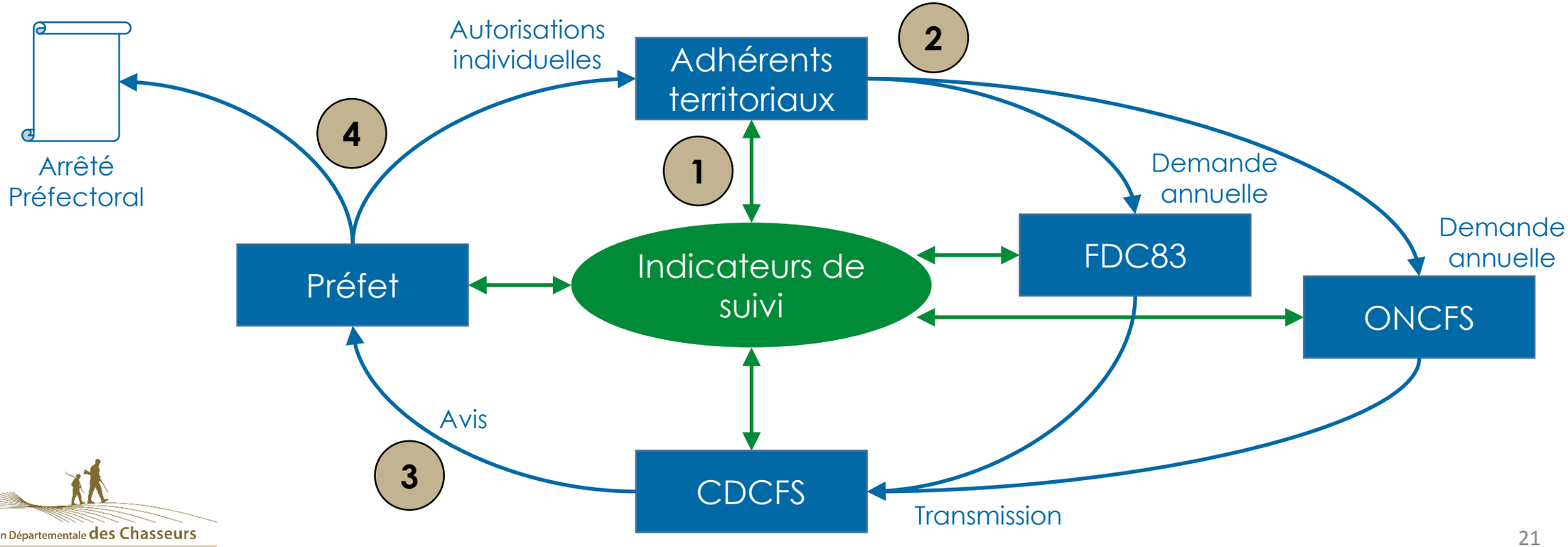

Le Plan de gestion

- Définition et mode opératoire
- Citer les espèces concernées : Grand Gibier
- Résumer les points clés : jours autorisés, carnets de battues, participants, tirs d'été, etc.
- Insister sur les carnets de battue :
  - Organisation sur le territoire et sécurité : qui, quand, comment, où
  - Efficacité de la pression de chasse
  - Suivi des prélèvements
- Récapitulatif des conditions de chasse du sanglier avant l'ouverture générale (schéma ci-dessous)

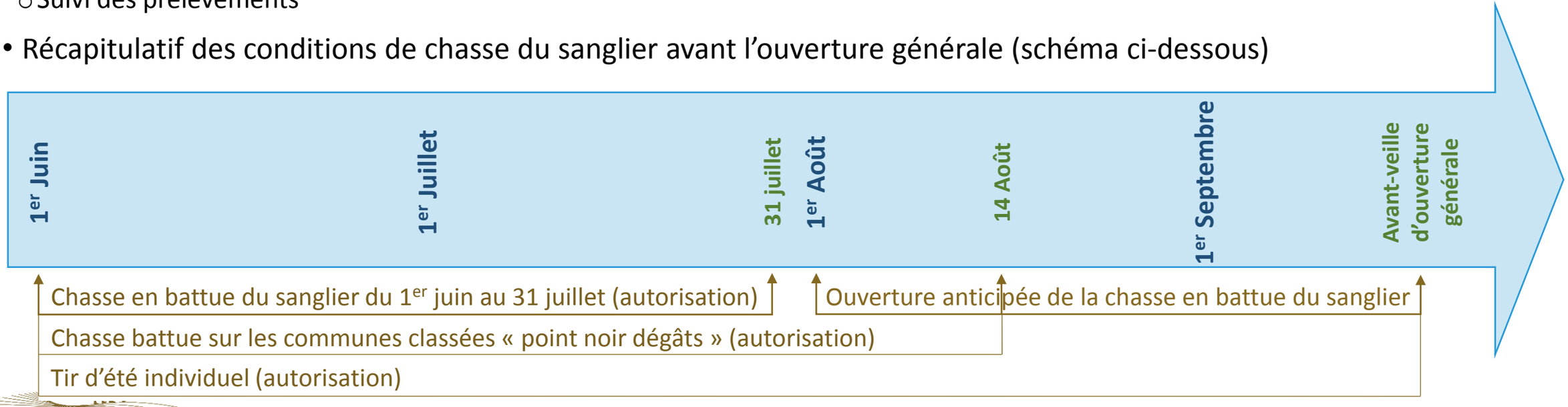

Les différentes casquettes du chasseur

- Rappel du savoir être du chasseur (politesse)
- Respect :
  - Des règles de sécurité (panneaux de signalisation, etc.)
  - Du chien de chasse
  - Du matériel et des animaux domestiques (bien fermer les clôtures après passage, ne pas couper les clôtures, éviter de tirer à proximité d'un animal domestique, etc.)
  - Du milieu ou de la propriété (ramasser les douilles, respecter les pistes)
  - Du gibier : identification de l'espèce, assurer son tir, recherche au sang si suspicion d'avoir blessé, transport du gibier
- Gestes d'hygiène

Photo d'une rencontre entre un chasseur et un non chasseur

Photo d'un chasseur prêt à tirer

- Favoriser le covoiturage
- Possibilité de définir et aménager des aires de stationnement
- Recommander de mettre en place des vignettes d'identification sur les véhicules des chasseurs

- Communiquer sur les lieux et dates de battue et se renseigner sur les autres évènements de loisir en milieu naturel
- Participation aux suivis des espèces : comptages, baguages, études scientifiques
- Rôle de sentinelle de la biodiversité du chasseur et du piégeur: suivi des habitats et des espèces protégées, des aspects sanitaires, etc.

Photo d'une vignette

Photo d'un baguage bécasse

Bilan sur le précédent SDGC

- Phrase introductive présentant le bilan du précédent SDGC
- Tableau des mesures réalisées ou non en vue des orientations de l'ancien SDGC

Contexte législatif et réglementaire du SDGC

- C'est un outil d'orientation fonctionnel et légal, élaboré par la FDC, qui vise à inscrire la chasse dans une perspective de développement durable des espèces et des espaces, et contribue à la politique environnement dans le département, en partenariat avec les acteurs de l'espace rural
- Le SDGC est l'œuvre de la FDC83 et représente une clause obligatoire de la chasse
- Rappel du cadre législatif et réglementaire en rapport avec le SDGC : établi par chaque FDC pour une période de 6 ans, concertation avec partenaires, approbation par préfet, opposable aux chasseurs, etc.
- Rappel des dispositions obligatoires à mettre dans le SDGC : plan de chasse et plan de gestion, mesures relatives à la sécurité, etc.
- Présentation des documents avec lesquels le SDGC doit être en cohérence :
  - Obligatoires pour rédiger le SDGC :
    - Le DGEAF (Document départemental de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier) document en cours d'élaboration dans le Var
    - Les ORGFH (Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de leur Habitats): document ayant dépassé sa période de validité
  - A consulter au quotidien (lors de projet d'aménagements, etc.) :
    - Les DOCOB (DOCuments d'OBjectifs) des différents sites Natura 2000
    - Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
    - Les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale)
    - Les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)

Processus de validation du SDGC

CONSTRUCTION ET VALIDATION DU SDGC

- Description synthétique du schéma

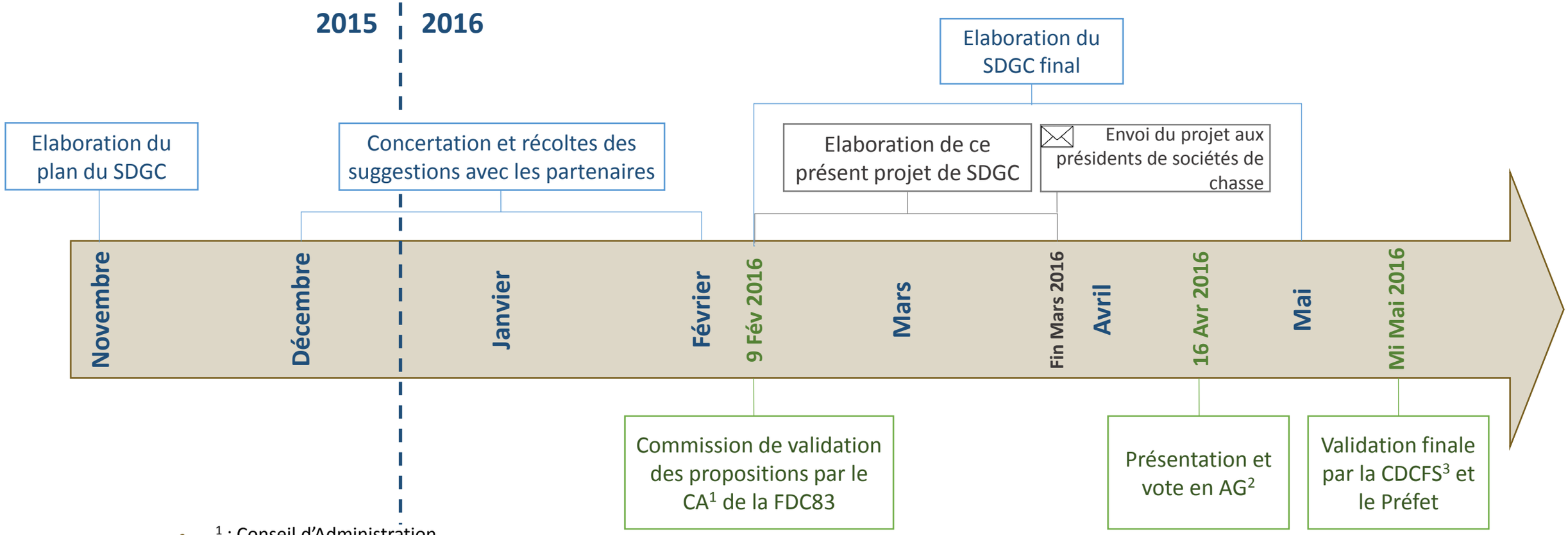

[1] : Conseil d'Administration
[2] : Assemblée Générale
[3] : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

LA CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES

- Rappeler que la FDC83 avait la volonté de réaliser une concertation élargie qui a été bien au-delà des services de la FDC et du monde cynégétique
- 53 partenaires ont été rencontrés et 262 propositions ont été recueillies et débattues lors de la Commission de Validation du Conseil d'Administration

Asso Dép Comités Feux Forêts	Cons Espaces Naturels PACA
ASL Suberaie Varoise	Conservatoire du littoral
Asso Communes Forestières	LPO
Centre Rég Propriété Forêt	Parc national Port Cros
ONF	PNR du Verdon
Synd Forestiers Privés	RNN Plaine des Maures
Synd Producteurs Châtaignes	Futur PNR Ste-Baume
Comité Dép Cyclisme	Union Dép Vie Nature (UDVN)
Comité Dép Randonnée	Institut Méd (IMPCF)
Com Dép Tourisme Equestre	Muséum de Toulon (MHNTV)
Fédé Dép Pêche	Philippe ORSINI

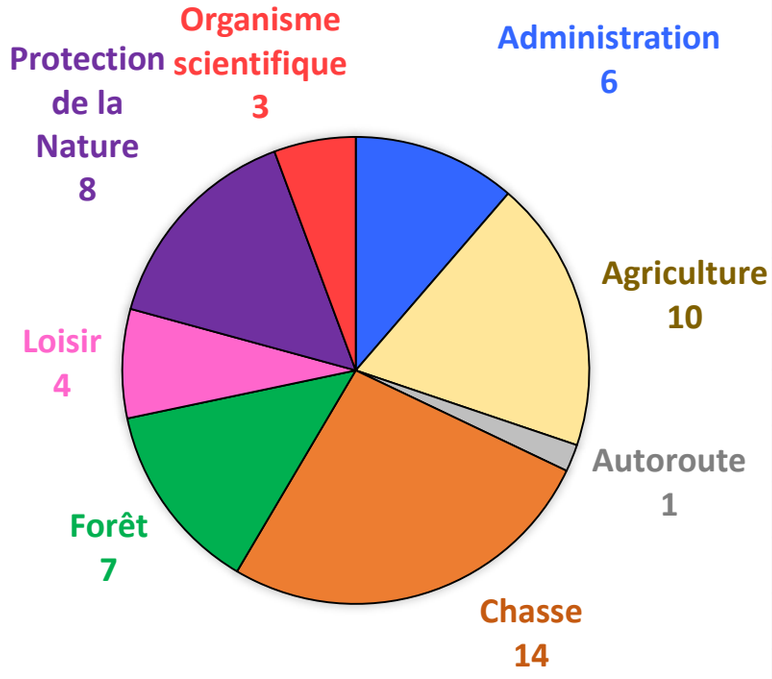

Conseil Dép Agriculture	ESCOTA
Conseil Dép Environnement	ADCGG
Conseil Dép Forêt	Asso Défense Chasse Grive
Conseil Dép Route	AFACCC
Dir Dép Protection des Pops	Asso Imitation Chant Oiseaux
DDTM	APAV
CERPAM	Louvetiers
Chambre d'Agriculture	Asso Chasse Maritime
Confédération Paysanne	Club National des Bécassiers
Coordination Rurale	Gardes Particuliers
Caves Coopératives	FRC PACA
Fédé Dép Ovine (FDO)	Flèches de Diane
FDSEA	ONCFS
Les Vignerons Indépendants	Société de chasse Canjuers
Jeunes Agriculteurs	UNUCR
Synd des Vignerons	

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Grand Gibier

Sanglier

(Sus scrofa)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Soumis à un plan de gestion :

- Tir individuel à partir du 1er juin (environ 260 autorisations en 2015)
- Battues de préouverture à partir du 1er août

Possibilité de tirer le sanglier dans les Réserves Biologiques Dirigées et Intégrales ainsi que dans les réserves de chasse (sous autorisation préfectorale)

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Sanglier

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Dégâts agricoles	Diminution des dégâts	• Pression de chasse augmentée par une réglementation de chasse élargie au maximum (plan de gestion grand gibier), des tirs d'été et un classement de l'espèce en nuisible • Prévention dégâts (clôtures, cultures à gibier, agrainage de dissuasion, etc.)
Nuisances en zones péri-urbaines	Limitation de la fréquentation du sanglier dans ces zones	• Débroussaillages en périphérie • Battues administratives, tirs de nuit et piégeage par les louvetiers
Connaissance des populations	Suivi des populations	Analyses des prélèvements par les carnets de battues (animaux prélevés, structure de la population)
	Etude d'hybridation du sanglier	Réalisation d'une étude génétique dans les années 90 : aucun sanglier hybride (avec le porc) détecté
Aspects sanitaires	Suivi des maladies véhiculées	Quelques analyses trichines effectuées chaque année

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Dégâts agricoles	Diminution des dégâts	Maintien de la pression de chasse et développement accru des moyens de prévention (cf. volet Equilibre, page 37)	1 - dès 2016
Nuisances en zones péri-urbaines	Limitation de la fréquentation du sanglier dans ces zones	• Maintien de l'existant • Augmentation du nombre de louvetiers	1 - dès 2016 2 - 2017
Connaissance des populations	Suivi des populations	Poursuite des analyses des carnets de battues	1 - dès 2016
	Etude de l'hybridation	Nouvelle étude génétique avec le laboratoire Antagène et l'IMPCF	2 - 2017
Prédation sur des espèces protégées	Amélioration des connaissances sur l'alimentation du sanglier	Etude du contenu stomacal sur des prélèvements de tir d'été en partenariat avec la RNN de la Plaine des Maures	2- 2018
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	• Favorisation des analyses trichines et de la formation hygiène de la venaison • Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (peste porcine)	1 - dès 2016
	Traitement de la venaison	Valorisation de la venaison	2- dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Grand Gibier

Chevreuil

(Capreolus capreolus)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Soumis à un plan de chasse

1 type de bracelet :

- CHI : Indéterminé (Mâle, Femelle et Jeune)

Possibilité de tir d'été du brocard (environ 130 autorisations en 2015)

Possibilité de tirer le sanglier dans les Réserves Biologiques Dirigées et Intégrales

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Chevreuil

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Dégâts agricoles	Surveillance des dégâts	Analyse des déclarations de dégâts
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Suivis par comptages au phare réalisés par certains attributaires de plan de chasse • Analyse des réalisations au niveau départemental • Intensification des suivis, depuis 2015, par une étude des Indicateurs de Changements Ecologiques (ICE) sur certains secteurs : analyses des plans de chasse, de la longueur des métatarses, des poids et des indices de comptage
Gestion des populations	Développer les populations dans certains secteurs	Adaptation du plan de chasse dans ces zones
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Dégâts agricoles et forestiers	Maintien des niveaux actuels de dégâts	Etude de la pression par abroutissement avec les forestiers, maintien et développement des moyens de prévention	2 - 2018
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien de l'analyse des réalisations et amélioration des suivis actuels (comptages au phare) au niveau départemental • Poursuite du travail sur les ICE	1 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien des populations à l'échelle départementale	• Adaptation du plan de chasse en fonction des suivis • Limiter la pression de prédation du loup (cf. volet Prédateur, page 34)	1 - 2017 2 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (tuberculose bovine et varon)	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

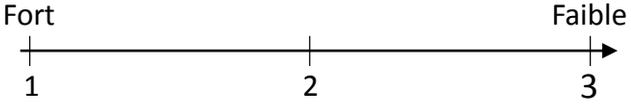

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Grand Gibier

Cerf élaphe
(Cervus elaphus)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Soumis à un plan de chasse

3 types de bracelet :

- CEI : Indéterminé (Mâle, Femelle et Jeune)
- CEM : Mâle
- CEF : Femelle et Faon

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Cerf élaphe

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Dégâts agricoles	Surveillance et diminution des dégâts	• Augmentation de la pression de chasse dans les secteurs concernés (ex : autour de l'Estérel) • Prévention dégâts (clôtures, cultures à gibier, etc.)
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Suivis par comptages au phare réalisés par certains attributaires de plan de chasse • Analyse des réalisations au niveau départemental
Gestion des populations	Maintien des population	Adaptation du plan de chasse
	Limitation de l'hybridation avec le cerf sika	Pression de chasse accentuée sur le cerf sika
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Dégâts agricoles et forestiers	Maintien des niveaux actuels de dégâts	Etude de la pression par abroutissement avec les forestiers, maintien et développement des moyens de prévention	2 - 2018
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien de l'analyse des réalisations et amélioration des suivis actuels (comptages au phare) au niveau départemental	2 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien et développement des populations sur les zones non cultivées	• Adaptation du plan de chasse en fonction des suivis et des zones concernées • Limitation de la pression de prédation du loup (cf. volet Prédateur, page 34)	2 - 2017 2 - dès 2016
	Limitation de l'hybridation avec le cerf sika	Maintien de l'effort de chasse sur le cerf sika	3 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (tuberculose bovine et varon)	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Grand Gibier

Cerf sika

(Cervus nippon)

Daim

(*Dama dama*)

Données biologiques des espèces

- Origine de l'espèce
- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photos des animaux

Espèces sorties d'enclos

Soumis à un plan de chasse

1 type de bracelet pour chaque espèce:

- CSI : Cerf sika Indéterminé (Mâle, Femelle et Jeune)
- DAI : Daim Indéterminé (Mâle, Femelle et Jeune)

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Cerf sika et du Daim

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Dégâts agricoles	Surveillance des dégâts	Analyse des déclarations de dégâts
Connaissance des populations	Suivi des populations	Analyse des réalisations au niveau départemental
Gestion des populations	Eviter la pérennisation de ces deux espèces	Adaptation du plan de chasse
	Limitation de l'hybridation avec le cerf élaphe pour le cerf sika	Pression de chasse accentuée sur le cerf sika

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Dégâts agricoles et forestiers	Maintien des niveaux actuels de dégâts	Etude de la pression par abroutissement avec les forestiers, maintien et développement des moyens de prévention	2 - 2018
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien des analyses des réalisations au niveau départemental	2 - dès 2016
Gestion des populations	Eviter la pérennisation de ces deux espèces	Maintien de l'effort de chasse par les plans de chasse	2 - dès 2016
	Limitation de l'hybridation avec le cerf élaphe pour le cerf sika		
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (tuberculose bovine)	1- dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Grand Gibier

Chamois des Alpes
(Rupicapra rupicapra)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Soumis à un plan de chasse

3 types de bracelet :

- ISJ : Jeune
- ISC1 : Classe 1
- ISC2 : Classe 2

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Chamois des Alpes

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Suivis par comptages sectorisés • Analyse des réalisations au niveau départemental
Gestion des populations	Développement des populations	Adaptation du plan de chasse
Formation	Favorisation de la connaissance de l'espèce par les chasseurs	Mise en place d'une formation sur la reconnaissance de l'espèce par l'ADCGG

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien de l'analyse des réalisations et amélioration des suivis actuels au niveau départemental	2 - 2017
Gestion des populations	Développement des populations	• Adaptation du plan de chasse en fonction des suivis • Etude de la possibilité d'attributions de plan de chasse dans le massif de la Sainte-Baume • Limiter la pression de prédation du loup (cf. volet Prédateur, page 34)	2 - dès 2016 2 - 2018 au plus tôt 2 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (tuberculose bovine)	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Grand Gibier

Mouflon de Corse
(Ovis gmelini musimon)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Soumis à un plan de chasse

1 type de bracelet :

- MOI : Indéterminé (Mâle, Femelle et Jeune)

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Mouflon Corse

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	Analyse des réalisations au niveau départemental
Gestion des populations	Développement des populations	Adaptation du plan de chasse

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien de l'analyse des réalisations au niveau départemental	2 - dès 2016
Gestion des populations	Développement des populations	Maintien de l'effort de chasse par le plan de chasse	2 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (tuberculose bovine)	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Petit gibier sédentaire

Lièvre d'Europe
(Lepus europaeus)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Informations particulières

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Lièvre d'Europe

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Suivis par comptages au phare réalisés par les sociétés de chasse • Analyse des prélèvements par certaines sociétés de chasse volontaires • Analyse des cristallins en partenariat avec l'ONCFS et l'IMPCF sur certaines secteurs agricoles
Gestion des populations	Maintien des populations	• Jours de non chasse et quotas à l'initiative des sociétés • Ouverture dans les vignes retardée au 1er dimanche d'octobre • Régulation des prédateurs
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	Maintien des milieux ouverts, débroussaillages alvéolaires et création d'emblavures et de semis de couverts inter-rangs dans les zones viticoles
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien de l'analyse de prélèvement et amélioration des suivis actuels au niveau départemental • Poursuite et extension de l'étude en conservant les partenariats : analyse des cristallins, suivi des prélèvements (par création d'une feuille de prélèvement), comptages	1 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien des populations	Maintien des moyens déjà instaurés	2 - dès 2016
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	Poursuite du travail sur les aménagements (cf. volet Aménagements, page 44)	2 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (EBHS, tularémie, strongylose pulmonaire)	2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Petit gibier sédentaire

Lapin de garenne
(Oryctolagus cuniculus)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Lâchers de gibiers

Lâchers de repeuplement suivant un protocole bien défini (cf. volet Lâchers, page 42) en partenariat avec l'IMPCF (outil de diagnostic des milieux)

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Lapin de garenne

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Dégâts agricoles	Diminution des dégâts	Prévention dégâts (filets, cultures à gibier, etc.)
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Comptages au phare et analyse des prélèvements faits par les sociétés de chasse et la FDC83 • Marquage des individus issus des lâchers
	Etudes scientifiques	Etude de compréhension des pullulations locales avec l'IMPCF
Gestion des populations	Maintien des populations	• Jours de non chasse, quotas et période de chasse adaptés à l'initiative des sociétés • Régulation des prédateurs
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	Maintien des milieux ouverts, débroussaillages alvéolaires et création d'emblavures et de semis de couverts inter-rangs dans les zones viticoles
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Dégâts agricoles	Diminution des dégâts	Maintien et développement des moyens actuels (cf. volet Equilibre page 37)	2 - dès 2016
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien de l'analyse des prélèvements et des suivis actuels	2 - dès 2016
Gestion des populations	Développement des populations	• Maintien des moyens déjà instaurés • Lâchers de repeuplement avec l'IMPCF (cf. volet Lâchers, page 42)	1 - dès 2016 1 - 2017
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	Poursuite du travail sur les aménagements (cf. volet Aménagements, page 44)	1 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (myxomatose, VHD)	2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Petit gibier sédentaire

Perdrix rouge (*Alectoris rufa*)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Lâchers de gibiers

Lâchers de tir et de repeuplement suivant un protocole bien défini (cf. volet Lâchers, page 42) en partenariat avec l'IMPCF

Carte répartition à l'échelle nationale

La gestion actuelle de la Perdrix rouge

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	Analyse des prélèvements par certaines sociétés de chasse
Gestion des populations	Développement des populations	• Fermeture anticipée au niveau départemental et interdiction de tir à l'initiative des sociétés • Régulation des prédateurs • Etude génétique pour des lâchers de souche pure faite par l'IMPCF (cf. volet Lâcher page 42)
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	Maintien des milieux ouverts, création d'emblavures et de semis de couverts inter-rangs dans les zones viticoles
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien des analyses des prélèvements • Etude génétique des populations sauvages sur le camp de Canjuers visant à connaître le stade de pollution génétique (partenaires : Antagène et IMPCF)	1 - dès 2016 2 - 2017
Gestion des populations	Développement des populations	• Maintien des moyens déjà instaurés • Etude comportementale sur l'adaptation des perdrix lâchées faite par l'IMPCF (cf. volet Lâchers, page 42)	1 - dès 2016
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	Poursuite du travail sur les aménagements (cf. volet Aménagements, page 44)	1 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR	2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

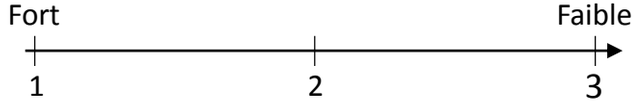

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Petit gibier sédentaire

Faisan commun (*Phasianus colchicus*)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Lâchers de gibiers

Lâchers de tir et de repeuplement

Carte répartition à l'échelle nationale

La gestion actuelle du Faisan commun

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	Analyse des prélèvements par certaines sociétés de chasse
Gestion des populations	Maintien des populations	Régulation des prédateurs
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	Maintien des milieux ouverts, création d'emblavures et de semis de couverts inter-rangs dans les zones viticoles
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien de l'analyse des prélèvements	3 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien des populations	• Maintien des moyens déjà instaurés • Recul de 2 semaines la date de fermeture dans l'arrêté préfectoral d'ouverture-fermeture de la chasse	3 - dès 2016
Aménagements du territoire	Restauration, conservation et création d'habitats	• Poursuite du travail sur les aménagements (cf. volet Aménagements, page 44) • Recherche de sociétés de chasse volontaires pour des tests expérimentaux de volières anglaises pour les lâchers de repeuplement	1 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR	2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Petit gibier sédentaire

Blaireau européen *(Meles meles)*

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Informations particulières

Graphique de Prélèvement

La gestion actuelle du Blaireau européen

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Dégâts agricoles	Surveillance des dégâts	Analyse des déclarations de dégâts
Connaissance des populations	Suivi des populations	Recueil et analyse des prélèvements au niveau départemental
Gestion des populations	Réguler les populations pour atteindre un équilibre agro-environnemental	Possibilité de tir de nuit par les lieutenants de louveterie (décision préfectorale)
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR (tuberculose bovine)

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Dégâts agricoles et infrastructures	Surveillance des dégâts	Maintien des analyses	2 - dès 2016
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien des analyses	3 - dès 2016
Gestion des populations	Réguler les populations pour atteindre un équilibre agro-environnemental	Possibilité de tir par les lieutenants de louveterie (décision préfectorale)	3 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (tuberculose bovine)	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Oiseaux de passage

Turdidés

- **Grive draine** (*Turdus viscivorus)*
- **Grive litorne** (*Turdus pilaris)*
- **Grive mauvis** (*Turdus iliacus)*
- **Grive musicienne** (*Turdus philomelos)*
- **Merle noir** (*Turdus merula)*

Carte répartition à l'échelle nationale ou européenne

Photos des animaux

Chasse aux Turdidés

- Mise en place d'une limite de détention de 50 oiseaux par chasseur par la chasse à la glu
- Quota annuel de prélèvements (27000 en 2015 dans le Var, défini par l'Arrêté Ministériel) avec autorisation individuelle (carnet de prélèvement à retourner obligatoirement)

Données biologiques des espèces

- Migration selon l'espèce
- Reproduction
- Milieux de vie
- Comportement

La gestion actuelle des Turdidés

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Participation aux comptages de l'IMPCF (protocole adapté à la région) • Participation aux comptages du réseau Alaulidés-Colombidés-Turdidés de l'ONCFS (suivi national) • Analyse des prélèvements et des carnets de glu • Etude de la situation nationale et internationale pour chaque espèce en exploitant les données de suivis réalisés par OMPO (Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental)
Gestion des populations	Maintien des populations	Quota annuel avec autorisation individuelle (carnet de prélèvement)
Suspension de la chasse en cas de gel prolongé	Tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité (gel prolongé)	• Procédure nationale « Gel prolongé » par arrêté de suspension préfectoral ou régional (pour rappel, dernier arrêté de suspension émis lors de la vague de froid de février 2012) • Suspension proposée au préfet par la FDC83 • Rappel que la reprise de la chasse s'effectue 10 jours après la fin des conditions défavorables
Aspects sanitaires	Surveillance sanitaire	Surveillance par le réseau SAGIR

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien de l'analyse des prélèvements et des partenariats • Suivis locaux qualitatifs avec les associations spécialisées (AICO et ADCTG) • Rappel de l'obligation de la remontée des carnets de prélèvements pour en obtenir un la saison suivante uniquement pour la chasse à la glu • Poursuite du recensement de données nationales et internationales	1 - dès 2016 2 - dès 2016 1 - dès 2016 2 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien des populations	Maintien du protocole actuel d'autorisation	1 - dès 2016
Suspension de la chasse en cas de gel prolongé	Tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité (gel prolongé)	Maintien du protocole actuel et harmonisation à l'échelle régionale	1 - dès 2016
Aménagements du territoire	Restauration d'habitats	Implantation de haies sur les zones agricoles	3 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (galle de la grive)	2 - dès 2016

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Oiseaux de passage

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale ou européenne

Photo de l'animal

Prélèvement maximum autorisé (PMA)

Quota annuel avec autorisation individuelle (carnet de prélèvement à retourner obligatoirement) : 30 oiseaux par an par chasseur

Heures de chasse variables selon le mois

Cf Arrêté Préfectoral d'ouverture-fermeture de chasse

Photo carnet de prélèvement

La gestion actuelle de la Bécasse des bois

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Participation aux opérations annuelles de baguages du réseau Bécasse de l'ONCFS • Analyse des ailes en partenariat avec le Club National des Bécassiers (CNB) pour estimer l'âge-ratio • Analyse des carnets nationaux de prélèvement
Gestion des populations	Maintien des populations	• Instauration d'un PMA national • Lutte contre le braconnage : augmentation des effectifs du SDG (Service Départemental de Garderie), formation et implication des gardes particuliers
Suspension de la chasse en cas de gel prolongé	Tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité (gel prolongé)	• Procédure nationale « Gel prolongé » par arrêté de suspension préfectoral ou régional (pour rappel, dernier arrêté de suspension émis lors de la vague de froid de février 2012) • Suspension proposée au préfet par la FDC83 • Diffusion de l'information aux détenteurs d'un carnet de prélèvement bécasse en cas de suspension • Rappel que la reprise de la chasse s'effectue 10 jours après la fin des conditions défavorables
Aménagements du territoire	Conservation et amélioration de l'habitat	• Favorisation du pâturage bovin • Dissuasion de couper à blanc

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien des analyses des carnets et des partenariats • Rappel de l'obligation de la remontée des carnets de prélèvements pour en obtenir un la saison suivante	1 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien des populations	Maintien du protocole actuel d'autorisation	1 - dès 2016
Suspension de la chasse en cas de gel prolongé	Tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité (gel prolongé)	Maintien du protocole actuel et harmonisation à l'échelle régionale	1 - dès 2016
Aménagements du territoire	Conservation et amélioration de l'habitat	Maintien de l'existant	2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

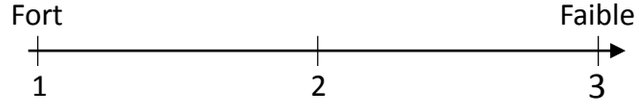

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

- **Pigeon biset** (*Columba livia)*
- **Pigeon colombin** (*Columba oenas)*
- **Pigeon ramier** (*Columba palumbus)*
- **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur)*
- **Tourterelle turque** (*Streptopelia decaodo)*

Carte répartition à l'échelle nationale ou européenne

Oiseaux de passage

Colombidés

Photos des animaux

Informations particulières

Données biologiques des espèces

- Migration selon l'espèce (tourterelle turque sédentaire)
- Reproduction
- Milieux de vie
- Comportement

La gestion actuelle des Colombidés

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Participation aux comptages de l'IMPCF (protocole adapté à la région) • Participation aux comptages du réseau Alaulidés-Colombidés-Turdidés (ACT) de l'ONCFS (protocole national) • Analyse des prélèvements
Nuisances en zones péri-urbaines	Limitation de la fréquentation de la tourterelle turque dans ces zones	Définition de zones de chasse de la tourterelle turque dans ces secteurs

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien des analyses des prélèvement et des partenariats	1 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien des populations	Adaptation des prélèvements et des dates de chasse de la tourterelle des bois en fonction de la biologie de l'espèce	3 - 2017

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Oiseaux de passage

Caille des blés

(Coturnix coturnix)

Alouette des champs

(*Alauda arvensis*)

Carte répartition à l'échelle nationale de la Caille des blé

Carte répartition à l'échelle nationale de l'Alouette des champs

Photos des animaux

Répartition cynégétique

- Pour les Alouettes, seules les espèces protégées (lulu et calandre) sont présentes dans la RNN de la Plaine des Maures
- L'Alouette des champs et la Caille des blés se trouvent dans les zones de cultures céréalières dans le Nord du département

Données biologiques des espèces

- Migration selon l'espèce
- Reproduction et accroissement
- Milieux de vie
- Comportement

La gestion actuelle de la Caille des blés et de l'Alouette des champs

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Participation aux comptages de l'IMPCF (protocole adapté à la région) pour l'Alouette uniquement • Participation aux comptages du réseau Alaulidés-Colombidés-Turdidés (ACT) de l'ONCFS (protocole national) pour les deux espèces • Analyse des prélèvements
Gestion des populations	Maintien des populations	Rappel de l'interdiction de lâcher des cailles japonaises
Aménagements du territoire	Pratiques agricoles favorables	• Dissuasion de déchaumer avant le début de la migration postnuptiale • Mise en place de moyens d'effarouchement sur engins agricoles

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	Maintien de l'analyse des prélèvements et des partenariats	3 - dès 2016
Gestion des populations	Maintien des populations	Maintien de l'interdiction de lâcher des cailles japonaises	3 - dès 2016
Aménagements du territoire	Pratiques agricoles favorables	Maintien de l'existant	3 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Espèces chassables

Gibier d'eau

Anatidés et Limicoles

Photos des animaux

ANATIDES les plus chassés :

- **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*)
- **Canard colvert** (*Anas platyrhynchos*)
- **Canard siffleur** (*Anas penelope*)
- **Canard souchet** (*Anas clypeata*)

LIMICOLES les plus chassés :

- **Chevalier aboyeur** (*Tringa nebularia*)
- **Pluvier doré** (*Pluvialis apricaria*)
- **Courlis cendré** (*Numenius arquata*)
- **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*)

Carte répartition à l'échelle nationale ou européenne

Données biologiques des espèces principales

- Migration
- Reproduction
- Milieux de vie
- Comportement

La gestion actuelle des Anatidés et Limicoles

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	Analyse des prélèvements
Mode de chasse	Maintien et valorisation de la chasse au gibier d'eau	• Recensement des chasseurs de gibier d'eau • Conservation de la chasse traditionnelle
Suspension de la chasse en cas de gel prolongé	Tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité (gel prolongé)	• Procédure nationale « Gel prolongé » par arrêté de suspension préfectoral ou régional (pour rappel, dernier arrêté de suspension émis lors de la vague de froid de février 2012) • Suspension proposée au préfet par la FDC83 • Rappel que la reprise de la chasse s'effectue 10 jours après la fin des conditions défavorables
Aménagements du territoire	Conservation et amélioration de l'habitat	Mise en place d'aménagements spécifiques

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien de l'analyse des prélèvements • Comptages en lien avec des spécialistes (LPO, Conservatoire du littoral, etc.)	1 - dès 2016 2 - 2017
Gestion des populations	Allègement de la réglementation	Harmonisation de la réglementation à l'échelle régionale	2 - 2017
	Période de chasse	Avancement de l'ouverture au 1er septembre sur tout le département	2 - dès 2016
Mode de chasse	Maintien et valorisation de la chasse au gibier d'eau	• Conservation de la chasse traditionnelle • Appui de la FDC83 pour obtenir de nouveaux territoires de chasse maritime	1 - dès 2016 2 - 2017
Suspension de la chasse en cas de gel prolongé	Tranquillité des oiseaux en état de vulnérabilité (gel prolongé)	Maintien du protocole actuel et harmonisation à l'échelle régionale	1 - dès 2016
Aménagements du territoire	Conservation et amélioration de l'habitat	Maintien de l'existant	2 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Suivi des maladies véhiculées	Surveillance par le réseau SAGIR et suivis ciblés (influenza aviaire)	1 - dès 2016

* Degré de priorité

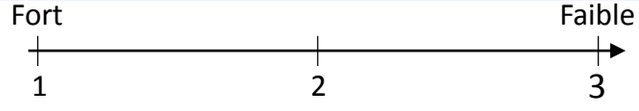

Tétras lyre (*Tetrao tetrix*)

⚠ **Chasse interdite actuellement**

Carte répartition à l'échelle nationale

Carte répartition à l'échelle régionale

Photo de l'animal

La chasse dans le Var

La chasse du tétras-lyre est interdite afin de favoriser la protection et le repeuplement de l'espèce

- **Données biologiques de l'espèce**
- Reproduction
- Milieux de vie
- Comportement

[1] : Ensemble des espèces protégées, menacées (liste rouge), rares ou parfois d'intérêt scientifique ou symbolique

La gestion actuelle du Tétras lyre

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	Participation aux comptages organisés par l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) (suivi des mâles chanteurs au printemps)
Gestion des populations	Maintien et développement des populations	Interdiction de chasser le tétras lyre

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien du partenariat pour les comptages • Suivi des habitats en lien avec la problématique du changement climatique • Partenariat avec le PNR du Verdon pour un travail plus approfondi (recensement des secteurs de présence potentielle)	1 - dès 2016 2 - 2017 2 - 2017
Gestion des populations	Maintien et développement des populations	Maintien de l'interdiction de chasser le tétras lyre	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

2. Espèces patrimoniales[1]

Les Rapaces

⚠ **Espèces protégées, chasse interdite**

Photos des animaux

Espèces principales (liste rouge nationale, classées « Rare » ou « En danger ») :

- **Aigle de Bonelli** (*Aquila fasciata*)
- **Aigle botté** (*Hieraaetus pennatus*)
- **Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*)
- **Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*)
- **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*)
- **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo)*
- **Etc.**

Carte répartition à l'échelle nationale ou européenne

Données biologiques des espèces principales

- Reproduction
- Milieux de vie
- Comportement

[1] : Ensemble des espèces protégées, menacées (liste rouge), rares ou parfois d'intérêt scientifique ou symbolique

La gestion actuelle des Rapaces

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Gestion des populations	Protection des populations	• Rappel sur l'interdiction de tir de rapaces • Position de la FDC83 en partie civile lors d'une procédure judiciaire de braconnage si l'identité du fautif est connue

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Valorisation de l'intérêt écologique	• Valorisation du rôle des rapaces dans la régulation du lapin de garenne en cas de pullulation • Valorisation de la prédation sur le gibier de tir ayant échappé aux chasseurs	3 - dès 2016
	Prise en compte de la prédation exercée sur les lâchers de repeuplement	Etude de l'impact potentiellement négatif de leur prédation sur les lâchers de petit gibier de repeuplement	2 - 2018
Gestion des populations	Protection des populations	• Intensification de la sensibilisation sur l'interdiction de tir • Maintien de la position de la FDC83 en partie civile	1 - dès 2016
	Amélioration des habitats	Maintien et développement des milieux ouverts pour favoriser le petit gibier et indirectement les rapaces	2 - dès 2016
Aspects sanitaires (cf. volet Sanitaire, page 46)	Alternative à l'élimination des déchets de venaison	Etude de faisabilité de la dépose de déchets de venaison dans des aires de nourrissage des rapaces	1 - 2017

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

Loup gris (*Canis lupus*)

⚠ **Espèce protégée, chasse interdite**

Données biologiques de l'espèce

- Reproduction
- Milieux de vie
- Comportement

Carte répartition à l'échelle nationale

Photo de l'animal

Dérogations aux interdictions de destructions

Un arrêté ministériel du 30 juin de l'année n au 30 juin de l'année n+1 fixe un nombre de loups à prélever sous forme de dérogations aux interdictions de destructions. Pour l'année 2015-2016, le nombre a été fixé à 36 loups à l'échelle nationale

Graphique des effectifs échelle nationale et/ou départementale

[1] : Ensemble des espèces protégées, menacées (liste rouge), rares ou parfois d'intérêt scientifique ou symbolique

La gestion actuelle du Loup gris

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Participation aux comptages organisés par le réseau Loup-Lynx de l'ONCFS • Suivi par pièges photographiques

Les orientations à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des populations	Suivi des populations	• Maintien de la participation aux comptages • Poursuite du suivi par piège photographiques et exploitations des données	1 - dès 2016
	Valorisation de l'intérêt écologique	• Valorisation du rôle du loup dans la régulation des espèces en sureffectif • Valorisation de la prédation sur le gibier de tir ayant échappé aux chasseurs	3 - dès 2016
	Prise en compte de la prédation exercée	Etude de l'impact sur les populations de grand gibier	1 - dès 2016
Gestion des populations	Régulation des populations	Participation des chasseurs à la formation loup et aux prélèvements dans le cadre des Arrêtés Préfectoraux	1 - dès 2016
Dégâts agricoles et cynégétiques	Limiter les dégâts	Extension de la formation pour le tir du loup à tout le département	2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

3. Prédateurs et déprédateurs

- Définition d'un prédateur
- Définition d'un déprédateur
- Définition d'un espèce classée nuisible

Préambule

- Présentation des différents statuts :
  - espèces classées nuisibles
    Expliquer comment se fait ce classement :
    - Présence significative de l'espèce et risques engendrés
    - **Les déclarations de dégâts**

Photo d'une espèce nuisible

  - espèces chassables

Photo d'une espèce chassable

  - espèces protégées

Photo d'une espèce protégée

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

Les espèces classées nuisibles ou susceptibles de l'être

CADRE REGLEMENAIRE

Phrase introductive présentant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles. A la rédaction de ces lignes 19 espèces sont concernées au total à l'échelle nationale et 9 à l'échelle départementale (**orange**)

Groupe	I	II	III
Origine des espèces	Non indigènes	Indigènes	Indigènes
Espèces susceptibles d'être classées nuisibles	• **Chien viverrin** • **Vison d'Amérique** • **Raton laveur** • **Ragondin** • **Rat musqué** • **Bernache du Canada**	• Belette • Fouine • Martre • Putois • **Renard** • Corbeau freux • Corneille noire • **Pie bavarde** • Geai des chênes • Etourneau sansonnet	• Lapin de garenne • Pigeon ramier • **Sanglier**
Révision du classement	Chaque année	Tous les 3 ans	Chaque année
Autorité	Ministre	Ministre	Préfet de département
Procédure	Décision du Ministre, après avis du CNCFS (Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage)	Décision du Ministre, après avis du CNCFS, sur proposition des préfets de département après avis de la CDCFS, réunie en formation spécialisée	Décision du Préfet, après avis de la CDCFS en fonction des particularités locales
Périmètre du classement	L'ensemble du territoire métropolitaine (cf. Arrêté Ministériel[1] fait le 30 juin 2015)	Variable, tout ou une partie du département (cf. Arrêté Ministériel[2] fait le 30 juin 2015)	Variable, tout ou une partie du département (cf. Arrêté Préfectoral[3] fait le 19 octobre 2015)

[1] : Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles
[2] : Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classés nuisibles (espèces indigènes)
[3] : Arrêté fixant la liste des animaux classés nuisibles et certaines de leurs modalités de destructions pour l'année 2015-2016 dans le département du Var (espèces indigènes)

QUI PEUT DETRUIRE LES ANIMAUX NUISIBLES ?

- Les particuliers : le droit en vigueur
- Les piégeurs
- Les fonctionnaires habilités : agents de l'Etat, ONCFS, ONEMA, etc.

Photo d'un agent de l'ONCFS ou d'un louvetier de dos

LES PROCEDES DE DESTRUCTION

- Présenter les moyens autorisés : destruction à tir, destruction par l'utilisation d'oiseaux de chasse au vol, pièges homologués (5 catégories), déterrage, enfumage (avec des produits non toxiques)

Photo d'un piège catégorie 2

Photo d'un déterrage

- Rappeler les moyens interdits : Produits toxiques, pièges non homologués, pièges à feu ou de batteries d'armes

QUI PEUT PIEGER LES ANIMAUX NUISIBLES ?

- Toute personne qui utilise des pièges doit être agréée par le Préfet du département où elle est domiciliée.

- Parler de la formation des piégeurs

Photo du carnet du piégeur

LES PROCEDES DE PIEGEAGE

- Déclaration en mairie
- Signalisation
- Rappeler que :
  - Les pièges doivent être numérotés par n° d'agrément;
  - Visite chaque matin;
  - Mise à mort des animaux classés nuisibles capturés;
  - En cas de capture accidentelle d'animaux non classés nuisibles, ces animaux sont relâchés sur-le-champ
- Tenir à jour le relevé quotidien de leurs prises (carnet de piégeur) et fournir un bilan annuel des prises et des relâchers

Les espèces chassables

- Spécifier que les espèces prédatrices ou déprédatrices peuvent être des espèces de gibier dans le Var
- Rappeler les principaux objectifs de la FDC83 pour limiter les impacts : protection des cultures, remontée des données, etc.

Espèces		Localisation	Problématiques	Orientations
Photo	Sanglier	Tout le Var	• Dégâts aux cultures • Prédation sur des espèces protégées (œufs de vipère d'Orsini et tortue d'Hermann)	• Maintien de la pression de chasse (cf. volet Equilibre, page 37) • Favorisation des moyens de prévention (cf. volet Equilibre, page 37)
			Dégâts dans milieux urbains et périurbains	Favorisation de cages-pièges sous le contrôle et la responsabilité technique du louvetier
Photo	Chevreuil	Tout le Var	Dégâts aux cultures et aux forêts	• Maintien et développement des moyens de prévention (cf. volet Equilibre, page 37) • Maintien du tir d'été du brocard
Photo	Cerf élaphe	Est et Sud-Ouest du Var		Maintien et développement des moyens de prévention (cf. volet Equilibre, page 37)
Photo	Cerf sika	Vinon-sur-Verdon et ses alentours		Maintien et développement des moyens de prévention (cf. volet Equilibre, page 37)
Photo	Daim	Nord et Sud-Ouest du Var		Maintien et développement des moyens de prévention (cf. volet Equilibre, page 37)
Photo	Lapin de garenne	Tout le Var		Maintien et développement des moyens de prévention (cf. volet Equilibre, page 37)
Photo	Blaireau européen	Tout le Var	• Dégâts aux cultures • Dégâts aux infrastructures	Maintien des moyens de prévention (tir de nuit)

Les espèces protégées

- Spécifier que les espèces prédatrices ou déprédatrices peuvent être des espèces protégées dans le Var
- Rappeler les principaux objectifs de la FDC83 pour limiter les impacts : tir d'effarouchement, dérogations de tir, réseau d'observateurs, etc.

Espèces		Localisation	Problématiques	Orientations
Photo	Loup gris	Grand tiers Nord En expansion vers le Sud	• Prédation sur les troupeaux • Prédation sur le gibier (mouflon de Corse, chevreuil, chamois des Alpes, etc.)	• Participation des chasseurs à la formation loup et aux prélèvements (battue et approche) • Extension de la formation pour le tir du loup à tout le département • Connaissances de l'espèce abordées dans différentes formations cynégétiques (permis de chasser, piégeage, etc.)
Photo	Chien domestique errant Chat haret	Tout le Var	• Prédation sur des espèces protégées (œufs de vipère d'Orsini et tortue d'Hermann) • Prédation sur le gibier (lapin de garenne, perdrix rouge, etc.)	• Espèces non concernées dans la législation chasse mais dans les règles relatives à la divagation des animaux domestiques, à la charge des maires. Soutien de la FDC83 aux actions municipales sur demande • Soutien et favorisation de l'ouverture de fourrière municipale
Photo	Rapaces	Tout le Var	Prédation sur le gibier	Etude du potentiel impact négatif de la prédation
Photo	Grand cormoran	Près du littoral	Prédation sur le gibier	Poursuite des dérogations aux interdictions de tir
Photo	Goéland leucophée	Près du littoral	• Dégâts aux cultures • Nuisances en milieu urbain (bruit, trafic aérien, etc.)	Poursuite des dérogations aux interdictions de tir

Préambule

LES ASPECTS REGLEMENTAIRES

- Définition
- Citation du code de l'environnement article L.425-4

LES MOYENS DE RESPECT DE L'EQUILIBRE

- Prélèvements adaptés
- Favoriser les partenariats avec le monde agricole et forestier

L'ENGAGEMENT DU CHASSEUR VAROIS

- Améliorer la gestion du sanglier par le plan de gestion en améliorant la prévention des dégâts aux cultures agricoles
- Insister sur l'intérêt du carnet de battue pour l'efficacité de la pression de chasse
- Améliorer la gestion des cervidés par le plan de chasse en pérennisant les critères d'attribution propres à chaque espèce, etc.
- Valorisation du rôle écologique de régulation et de gestion du chasseur

Prévention et indemnisations

La gestion préventive actuelle sur les dégâts aux cultures

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Dégâts agricoles	Maîtrise et diminution des dégâts occasionnés par le sanglier	• Adaptation des prélèvements par la chasse en fonction du contexte agricole • Chasse en battue du sanglier du 1er juin au 31 juillet • Ouverture anticipée de la chasse en battue du sanglier au 1er août • Tir d'été du sanglier autorisé individuellement pour les chasseurs • Battues administratives organisées par les louvetiers • Tir de nuit par les louvetiers et les agents de l'ONCFS • Classement du sanglier en espèce nuisible, destructions à tir • Possibilité de tir du sanglier dans les RBI et RBD • Agrainage dissuasif • Pose de clôtures électriques (subvention et appui technique) • Classement de communes en points noirs dégâts sanglier
	Surveillance des dégâts causés par les cervidés	Analyse des déclarations de dégâts
	Maîtrise et diminution des dégâts occasionnés par le lapin de garenne	Adaptation des prélèvements par la chasse en fonction du contexte agricole

LES MOYENS PREVENTIFS ACTUELS DE PRELEVEMENT FACE AUX DEGATS DE SANGLEIR

- Chasse en battue du sanglier du 1er juin au 31 juillet
- Ouverture anticipée de la chasse en battue du sanglier au 1er août
- Tir d'été autorisé individuellement pour les chasseurs au 1er juin

Rappel aspect réglementaire, mode opératoire

Photo d'une battue administrative

- Battues administratives organisées sous le contrôle et la responsabilité technique des louvetiers
- Tir de nuit par les louvetiers et les agents de l'ONCFS
- Classement du sanglier en espèce nuisible, destructions à tir:
  - pour chasseurs entre date de fermeture et 31 mars
  - pour les agents de l'Etat assermentés, les louvetiers et les gardes particuliers sur leur territoire toute l'année
- Importance du couplage avec d'autres moyens de préventions (clôtures, agrainage, etc.)

L'AGRAINAGE : SITUATION ACTUELLE

- Rappel réglementaire : « l'agrainage et l'affouragement sont autorisés dans les conditions définies par le schéma départemental de gestion cynégétique » (article L.425-5 du Code de l'Environnement)
- Démontrer l'efficacité de l'agrainage de dissuasion par des études scientifiques (dont ONCFS)
- Présentation des zones d'expérimentation, des communes concernées et du processus d'obtention d'autorisation d'agrainage imposé par l'Arrêté Préfectoral de 2015
- Rappel des périodes, lieux et protocoles autorisés
- Importance du couplage avec d'autres moyens de préventions (clôtures, tir d'été, etc.)
- Procédure de contrôle (ONCFS)

Photo d'agrainer

LES COMMUNES SUR LESQUELLES LES DÉGÂTS DE SANGLIER SONT SIGNIFICATIFS DANS LE VAR : SITUATION ACTUELLE

- Définition d'une zone point noir, de l'intérêt du classement en points noirs dans la gestion du sanglier.
- Description de la situation actuelle se basant sur la grille : seuils, processus de classement, mesures induites par le classement en point noir

Photo de dégâts occasionnés par sanglier

LES CLOTURES ELECTRIQUES : SITUATION ACTUELLE

- Expliquer qu'il y a un cadre général et un accord spécifique, pour apporter une prévention plus importante, encadré par des conventions avec certains types d'agriculteurs (semenciers, terreau paysan (maraîchers), castanéiculteurs, fédération des caves coopératives)
- Détailler appui financier et technique de la FDC83
- Qui entretien ?
- Présenter quelques chiffres
- Présenter les différents modèles en fonction des espèces
- Importance du couplage avec d'autres moyens de préventions (tirs d'été, agrainage, etc.)

Photo d'une clôture

Graphique évolution des prélèvements du sanglier et du montant de subvention clôtures par la FDC83

LES INDEMNISATIONS : SITUATION ACTUELLE

- Rappel réglementaire
- Schéma récapitulant le processus pour le Var

Schéma

Graphique de l'évolution des prélèvements de sanglier et des indemnisations des dégâts dans le Var de 1990 à 2016

Les orientations sur la prévention des dégâts à 6 ans

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Dégâts agricoles	Maîtrise et diminution des dégâts occasionnés par le sanglier	• Maintien et développement des moyens actuels • Redéfinition de l'organisation générale pour la mise en place du classement points noirs et des conséquences (cf page ci-contre) • Redéfinition de l'organisation générale autour de l'agrainage (cf page ci-contre)	1 - dès 2016
	Surveillance des dégâts causés par les cervidés	Poursuite des analyses de déclarations de dégâts	2 - 2018
	Maîtrise et diminution des dégâts occasionnés par le lapin de garenne	• Maintien du mode opératoire • Etude de la possibilité d'encourager la prédation par les rapaces en zone de pullulation • Classement nuisible possible dans les communes sensibles	1 - dès 2016 3 - 2016 1 - dès 2016
Dégâts forestiers	Amélioration des connaissances sur les dégâts forestiers	Etude de la pression des cervidés par abroutissement avec les forestiers	2 - 2018
	Diminution des dégâts	Etude de la possibilité d'épandre du répulsif biologique sur les cultures sensibles	2 - 2017
	Diminution des dégâts dans les châtaignerais	Convention en cours avec les castanéiculteurs	2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

L'AGRAINAGE DE DISSUASION, A PARTIR DE 2016

- En vue du protocole scientifique décrit page 39 et de l'article L.425-5 du Code de l'Environnement, les conditions d'autorisation de l'agrainage que proposent la FDC83 sont : définition du nouveau processus pour une obtention d'autorisation d'agrainage, de périodes, de lieux et de protocoles autorisés
- Rappel de l'importance du couplage avec d'autres moyens de préventions (clôtures, tir d'été, etc.) et de la consultation du propriétaire et / ou du gestionnaire du site
- Rappel procédure de contrôle (ONCFS)

LES COMMUNES SUR LESQUELLES LES DÉGÂTS DE SANGLIER SONT SIGNIFICATIFS DANS LE VAR, A PARTIR DE 2016

- Définition d'un nouveau seuil de classement : 4 fois la moyenne départementale par commune
- Nouveau processus de classement en point noir, de mesures induites et période de validité du classement
- Création d'un groupe de travail de suivi annuel composé de chasseurs et d'agriculteurs

Préambule

LACHERS DE TIR

- Définition
- Objectifs
- Mode opératoire

Photo d’un faisan sortant de sa boîte

LACHERS DE REPEUPLEMENT

- Définition
- Objectifs
- Mode opératoire : trouver milieu favorable, lâcher loin des cultures, limiter la prédation
- Baguage de lapins de garenne et de quelques perdrix rouge à l'initiative des sociétés de chasse

Photo d'un lapin de garenne sortant de sa boîte

Aspects réglementaires

Les lâchers actuellement autorisés dans le Var

Espèces		Réglementation	Détails	Situation dans le Var
Photo	Grand gibier	Tout lâcher est interdit sauf autorisation administrative	Toute introduction de ces espèces dans un milieu naturel doit faire l'objet d'une demande d'autorisation individuelle adressée au Préfet du département (DDTM) du lieu de lâcher	Aucun lâcher n'est autorisé
Photo	Lapin de garenne			Volonté des sociétés de chasse de faire des lâchers de repeuplement de souche locale ou espagnole en se basant sur l'étude de diagnostic de milieu mis en place par l'IMPCF.
Photo	Perdrix rouge	Lâchers autorisés en tout temps	Il est conseillé de privilégier les lâchers au printemps ou en été afin de pouvoir chasser un gibier de qualité. Pour les lâchers de repeuplement il convient de privilégier les souches les plus naturelles possibles de façon à éviter toute pollution génétique.	Volonté de la FDC83 de favoriser des lâchers de tir et de repeuplement de souche pure Antagène, étudié par l'IMPCF
Photo	Faisan commun			Lâchers de tir autorisés
Photo	Canard colvert		Tout canard lâché dans la nature doit être identifié par une marque portant le numéro d'immatriculation de l'élevage dont il provient. Les bagues apposées sur les colverts ne devront pas être retirées lors du relâcher dans le milieu naturel	Lâchers de tir autorisés

Avancées scientifiques : études de l'IMPCF

- Etude diagnostic des milieux favorables pour les lâchers des lapins de garenne
- Etude et développement d'élevage de perdrix rouge pure génétiquement
- Etude comportementale en cours sur l'adaptation des perdrix rouges relâchées dans le milieu naturel (transmission parentale de la peur du prédateur)

Photos d'études

Photo d'une perdrix rouge sortant de sa boîte

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

6. Aménagements du territoire

Préambule

- Certains aménagements sont subventionnés par la FDC83
- Présenter le catalogue des subventions fédérales et préciser qu'il est révisable annuellement par le Conseil d'Administration de la FDC83
- Mentionner les conventions passées avec divers partenaires (Terreau paysan, castanéiculteurs du Var, etc.)

Catalogue page 1

Catalogue page 2

- Démarche demande d'aménager : Spécifier que tout aménagement s'effectue à minima après l'accord du propriétaire ou de l'animateur pour les sites en gestion (tels que Natura 2000) et dans certains cas en partenariat avec les autres acteurs concernés (gestionnaire d'espaces protégés, forestiers, bergers, etc.)
- Demande d'autorisation de défrichement pour les emblavures

Schéma démarche de demande d'aménager

Aménagements de prévention de dégâts

- Enumération synthétique (déjà un volet consacré) des aménagements : clôture, dédommagements pour régulation des prédateurs (notamment renard)

Photo dégâts sur culture

Aménagements pour la chasse

- Réalisation de dispositifs pour faciliter le franchissement des clôtures agricoles par les chasseurs
- Réalisation de miradors + rappel de bien les entretenir

- Incitation au marquage des postes et zones de tir
- Entretien des layons
- Respect des pistes forestières et DFCI, spécifier l'intérêt du covoiturage et l'aménagement d'aires de stationnement
- Rappeler qu'en période de chasse, le chasseur est « ayant droit » sur les pistes DFCI
- Promotion de mise en place d'autorisations spécifiques hors période de chasse (sauf risque incendie)

Photo d'un chasseur sur un mirador

Photo de marquage d'un poste

Aménagements pour la faune

POUR TOUTES LES ESPECES

- Plans d'eau et bacs abreuvoirs
- Corridors de passage entre les clôtures agricoles
- Réhabilitation des zones non exploitées (EDF, RTE, etc.)

POUR LE PETIT GIBIER

- Défrichage
- Ouverture du milieu
- Emblavures
- Garenne artificielle
- Débroussaillement alvéolaire
- Haies

Photo d'un bac abreuvoir

Photo d'une garenne artificielle

Préambule

- Présentation introductive des deux sous parties : transmission de maladies et traitements de la venaison
- Rappel synthétique de la réglementation en vigueur
- Rappel des maladies les plus à risque et de leur situation (niveau de risque), ainsi que des mesures particulières qui peuvent être mises en place

Transmission de maladies

Gestion actuelle

Surveillance sanitaire de la transmission de maladies intra et interspécifiques par le réseau SAGIR

Orientations à 6 ans

Thèmes – Problématiques	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance des maladies	Suivi des maladies courantes	Focalisation sur une maladie courante par an et réalisation cyclique : - Peste porcine -> analyses en 2016, puis en 2019, etc. - Influenza aviaire -> analyses en 2017, puis en 2020, etc. - Tuberculose bovine -> analyses en 2018, puis en 2021, etc.	1 - dès 2016
Gestion des maladies	Frein à la propagation	Anticipation d'un fond pour les crises sanitaires accompagné d'un plan d'action	2 - 2018
Réseau SAGIR	Surveillance sanitaire	• Incitation à la remontée des données au réseau SAGIR et à la FDC83 quand un animal est retrouvé mort • Surveillance particulière : - Sanglier : galle porcine - Grive : galle de la grive - Lapin de garenne : myxomatose, VHD - Lièvre d'Europe : EBHS, tularémie, strongylose pulmonaire • Poursuite de la surveillance sanitaire par le réseau SAGIR	1 - dès 2016 2 - dès 2016 2 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

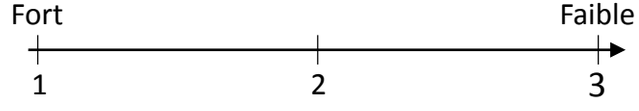

Traitements de la venaison

ANALYSE DE LA VENAISON

- Formation hygiène et traitements de venaison
- Synthèse des actions recommandées et **obligatoires** en matière d'hygiène selon les circonstances

Partage convivial de la venaison	Cession à des particuliers[1]	Repas de chasse ou associatif	Vente directe sur le marché de détail local (80 km de rayon)	Vente aux ateliers de traitement et négociants de gibier
Hors champs d'application de la réglementation	Dépeçage, plumaison, découpe possibles	-	Dépeçage, plumaison, découpe interdits	Dépeçage, plumaison, découpe interdits
	Traçabilité recommandée[2]	**Traçabilité obligatoire**	**Traçabilité obligatoire**	**Traçabilité obligatoire**
	Examen initial recommandé[2]	**Examen initial obligatoire**	**Examen initial obligatoire**	**Examen initial obligatoire**
	Information trichine obligatoire (sanglier)	**Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs (sanglier)**	**Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité des chasseurs (sanglier)**	**Contrôle trichine obligatoire sous la responsabilité de l'atelier de traitement (sanglier)**
	Bonnes pratiques d'hygiène recommandées[2]	Bonnes pratiques d'hygiène recommandées[2]	**Bonnes pratiques d'hygiène obligatoires**	**Bonnes pratiques d'hygiène obligatoires**

[1] : Cas d'une vente ou d'un don à un particulier « anonyme » qui ne fait pas partie des proches des chasseurs (comme la cession à des consommateurs « anonymes » qui se présentent en fin de journée de chasse).

[2] : Dans ce type de cession, la responsabilité civile du chasseur reste entière. Il est donc recommandé de préserver cette responsabilité par de tels moyens

FICHE EXAMEN INITIAL

- Rappel de l'existence de la fiche et de l'importance de la retourner

FICHE EXAMEN INITIAL

LES ANALYSES TRICHINES

- Présentation du parasite et de la maladie qu'il véhicule
- Spécifier qu'un retour d'un grand nombre d'échantillons permettrait au laboratoire départemental de les traiter directement et de ne plus passer par l'université de Marseille
- Analyses seront donc beaucoup moins couteuses : selon DDPP une analyse trichine coûte entre 10 et 20€ et les frais d'export sont amoindris

STOCKAGE DE LA VENAISON

- Possibilité de dépecer dans sociétés de chasse, pas besoin de système de réfrigération si période de stockage courte
- Collecte de la viande en attente d'analyse ou de vente se fait dans un centre de regroupement
- Définition d'un centre de regroupement
- Spécifier que la réglementation est souple sur la définition d'un centre, un garage peut faire office de centre, l'important est qu'il remplisse les critères suivants : accès à l'eau, milieu propre, système froid (max 7°C)

Photo d'un centre de regroupement

VALORISATION DE LA VENAISON

Schéma du circuit du chasseurs au restaurateur

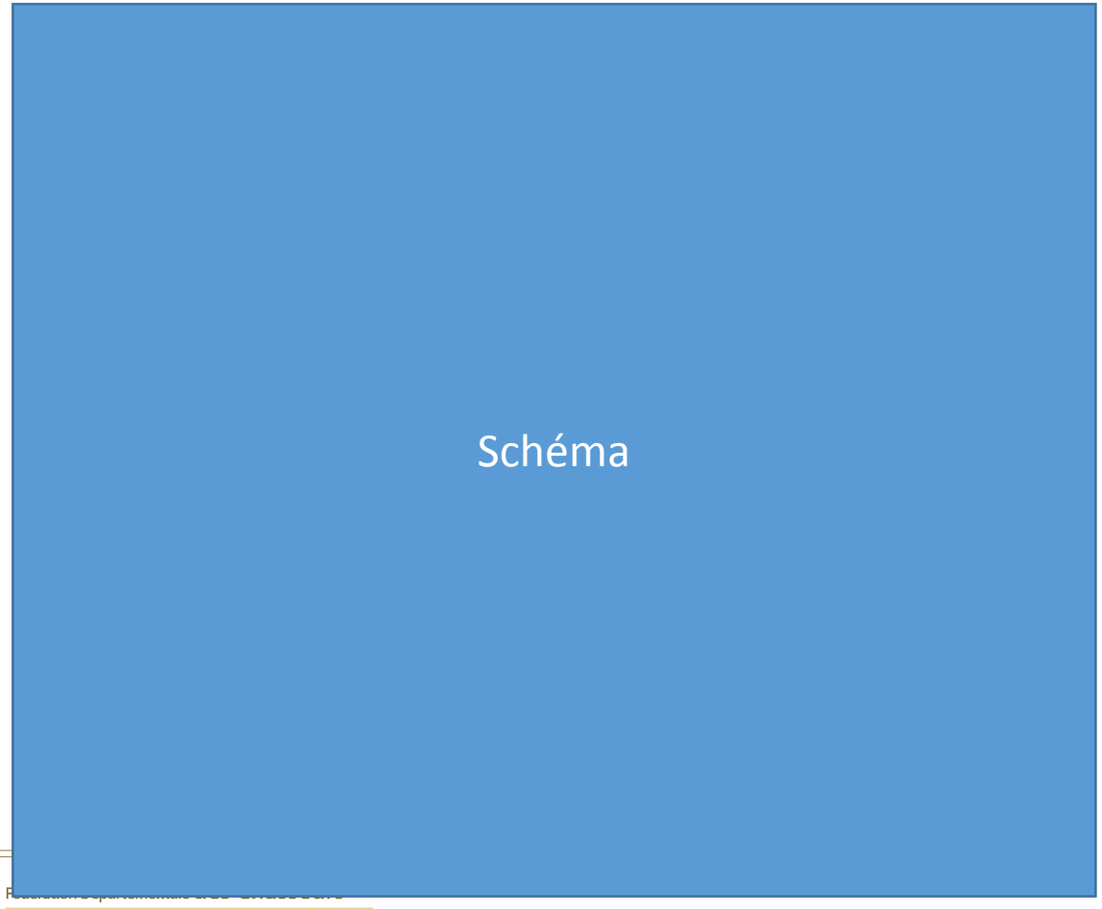

GESTION DES DECHETS DE VENAISON

Fonction du poids des déchets cumulés sur une journée :

- Inférieur à 500 kg / jour :
  - Les déchets peuvent être jetés dans un bac de déchets ménagers à condition qu'il soit relié à un incinérateur
  - Envisager de déposer les déchets sur des aires de nourrissage pour les vautours
- Supérieur à 500 kg / jour : collecte par équarrissage
  - Déjà le cas à Brignoles et à St-Maximin
  - Réflexion sur un partenariat avec SIVED
  - Réflexion sur le financement

Attente de l'évolution de la situation sur le projet d'enfouissement des déchets (FNC et ministère)

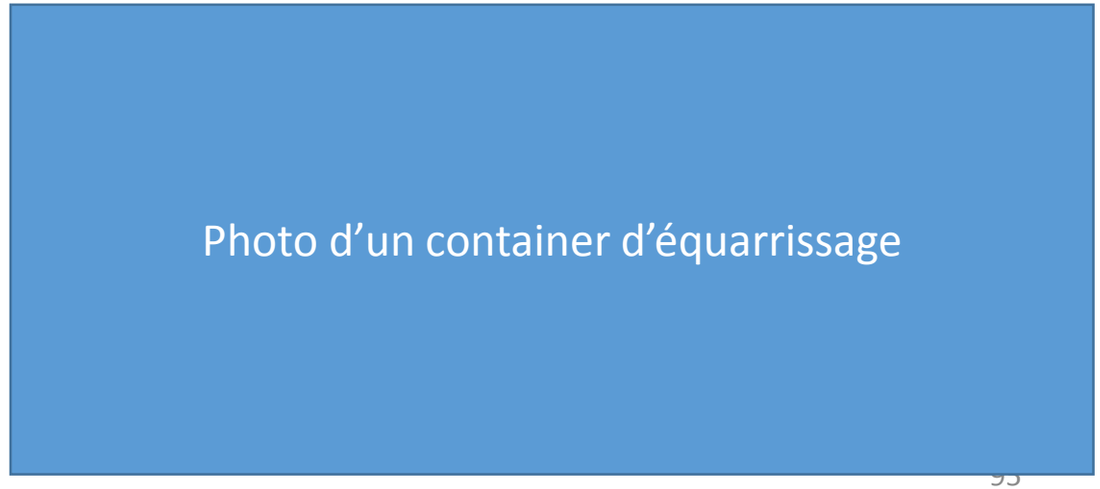

Les orientations à 6 ans en lien avec les traitements de la venaison

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens	Degré de priorité* - Échéance
Les premiers gestes après le prélèvement	Eviscération	Sensibilisation à l'importance d'éviscérer le plus rapidement possible après la mort de l'animal	1 - dès 2016
	Prévention des maladies transmissibles à l'homme	• Encouragement à la pratique de l'examen initial de la venaison • Encouragement à la réalisation d'analyses trichine • Etude d'un partenariat avec le laboratoire départemental pour les analyses trichine • Incitation des chasseurs à passer la formation hygiène de la venaison	1 - dès 2016 1 - dès 2016 1 - 2017 2 - dès 2016
Conservation du gibier	Stockage dans des conditions d'hygiène optimales	Encouragement à l'installation de lieux de stockage (chambres froides, centres de regroupement, etc.)	2 - dès 2016
Le devenir de la venaison	Consommation de la venaison	Etude de la mise en place d'une filière locale de vente du gibier	1 - dès 2016
	Gestion des déchets de la venaison	• En deçà de 500 kg / jour : dépôt dans des bacs de déchets ménagers pour leur incinération ou sur des aires de nourrissage de vautours • Au delà de 500 kg / jour : étude du développement progressif d'une collecte de ces déchets à l'échelle de plusieurs communes (équarrissage)	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

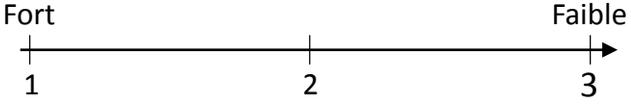

8. Recherche aux chiens de rouge

Préambule

- La recherche au sang des animaux blessés est l'une des obligations morales qui s'impose au chasseur de grand gibier
- Participation bénévole des conducteurs agréés
- La recherche aux chiens de rouge apporte une aide indispensable pour rechercher les animaux blessés grâce à un statut légal. En effet la recherche n'est pas une action de chasse
- Présenter le mode opératoire
- Présenter l'UNUCR et la formation affiliée
- Dire qu'il y a une dizaine de conducteurs agréés dans le Var

Photo d'un chien de rouge

Photo d'un buisson avec du sang

Les actions à promouvoir dans le Var

Actions	Objectifs	Moyens et indicateurs de suivi
Promouvoir le recours à un conducteur	Valorisation du contrôle du tir en fin d'action de chasse	• Incitation à un contrôle sérieux de chaque tir pour les chasses en battue ou en approche • Recherche de la balle après le tir
	Communication sur les stages de conducteurs	Publication et diffusion des formulaires d'inscription aux stages
Favoriser la pratique de la recherche par un conducteur	Valorisation et communication de la pratique de la recherche aux chiens de rouge	• Incitation au respect du cadre réglementaire • Dissuasion des chasseurs à rechercher par eux-mêmes • Sensibilisation des responsables par des sessions de formations • Préconisation de la présence d'un accompagnateur armé avec le conducteur • Diffusion de la liste des conducteurs agréés (internet et carnet de battue) et expositions dans les mairies et les gendarmeries • Mise à disposition des conducteurs d'une autorisation de circuler sur les pistes et les chemins du département
Faciliter l'entrainement des chiens de rouge toute l'année	Sensibilisation des chasseurs aux techniques de recherche	Organisation de rencontres entre les conducteurs et les chasseurs lors d'épreuves artificielles et naturelles

II. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

9. Collisions routières

Préambule

- Le Var est l'un des départements les plus accidentogènes
- Toutefois en 2015, une nette baisse des sinistres concernant les accidents routiers est recensée par l'assurance GAN
- Principales espèces concernées : sanglier, cervidés et même chiens de chasse

Moyens de prévention

- Routes : Panneaux de signalisation
- Autoroutes :
  - Grillages avec accès échappatoire (jump et trappe)
  - Importance de relever et de communiquer les informations concernant le mauvais état ou la dégradation des aménagements de protection
  - Présentation des écoponts, en spécifiant que la chasse est interdite sauf pour le sanglier
  - Présentation du partenariat avec ESCOTA

Photo d'un écopont

En cas de collision

- Rappel du cadre réglementaire
- Mode opératoire (cf Fiches, page 66)

Les orientations à 6 ans en lien avec les collisions routières

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens	Degré de priorité* - Échéance
Connaissance sur les collisions dans le Var	Suivi des collisions	• Création d'un réseau de collecte d'informations sur les accidents en lien avec le gibier • Mise en place d'une réunion annuelle de suivi des actions avec les acteurs concernés	1 - 2017
Gestion	Début de prévention	Définition des points de collisions récurrentes en travaillant en partenariat avec le Conseil Départemental section Route et ESCOTA	1 - dès 2016
	Intervention	Formation de certains salariés d'ESCOTA à faire des interventions de tir lors de situation d'urgence (animaux présents sur le réseau autoroutier)	2 - 2017

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

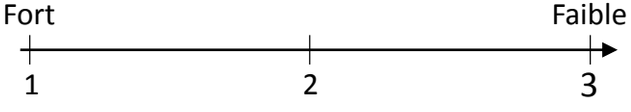

III. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES NATURA 2000

1. Le réseau NATURA 2000

- Natura 2000 représente un réseau d'espaces naturels (terrestres et marins) composé des sites les plus remarquables de l'Union Européenne. Son objectif consiste à préserver la biodiversité sur le territoire européen en étant en cohérence avec les activités humaines par une mise en œuvre d'une gestion appropriée. Natura 2000 s'inscrit dans une démarche globale de développement durable.

- Le réseau Natura 2000 repose sur deux directives européennes :
  - La Directive Oiseaux qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et concerne la préservation de certaines espèces d'oiseaux rares ou menacées et de leurs milieux naturels,
  - La Directive Habitats qui prévoit la création de Zones de Spéciales de Conservation (ZSC) et concerne la préservation des habitats naturels et d'espèces animales ou végétales rares ou menacées.

    Dans la procédure de désignation d'un site comme ZCS, le site est proposé puis validé par la Commission européenne en tant que Site d'Importance Communautaire (SIC) et l'état dispose de 6 ans pour transcrire ces SIC en droit national et leur conférer le statut ZSC.

- Chaque Etat européen a pu définir la démarche mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. Celle choisie par la France, basée sur la gouvernance et la prise en compte des spécialités locales, est la suivante :
  - Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) valide les périmètres proposés par le Préfet.
  - Dès que le site est désigné comme SIC, le Préfet désigne par Arrêté Préfectoral les membres du comité de pilotage (COPIL), entité de concertation, de débat et de décision.
  - Au sein du COPIL sont élus un Président de COPIL, choisi parmi les représentants des collectivités, et un opérateur local, chargé de coordonner les études, d'animer la démarche de concertation et de produire le document d'objectifs (DOCOB) fixant les mesures de gestion adéquate à mettre en œuvre. Le DOCOB correspond à un document de diagnostic et représente un outil d'orientation pour la gestion du site. Il définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des enjeux, des objectifs et une stratégie de gestion.
  - Une fois le DOCOB rédigé et validé par le Préfet, le COPIL désigne une structure animatrice, chargée du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des contrats de gestion.
- Donner les chiffres clés échelle nationale

III. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES NATURA 2000

- Donner les chiffres clés : 31 sites dont 28 possèdent une partie terrestre, etc.

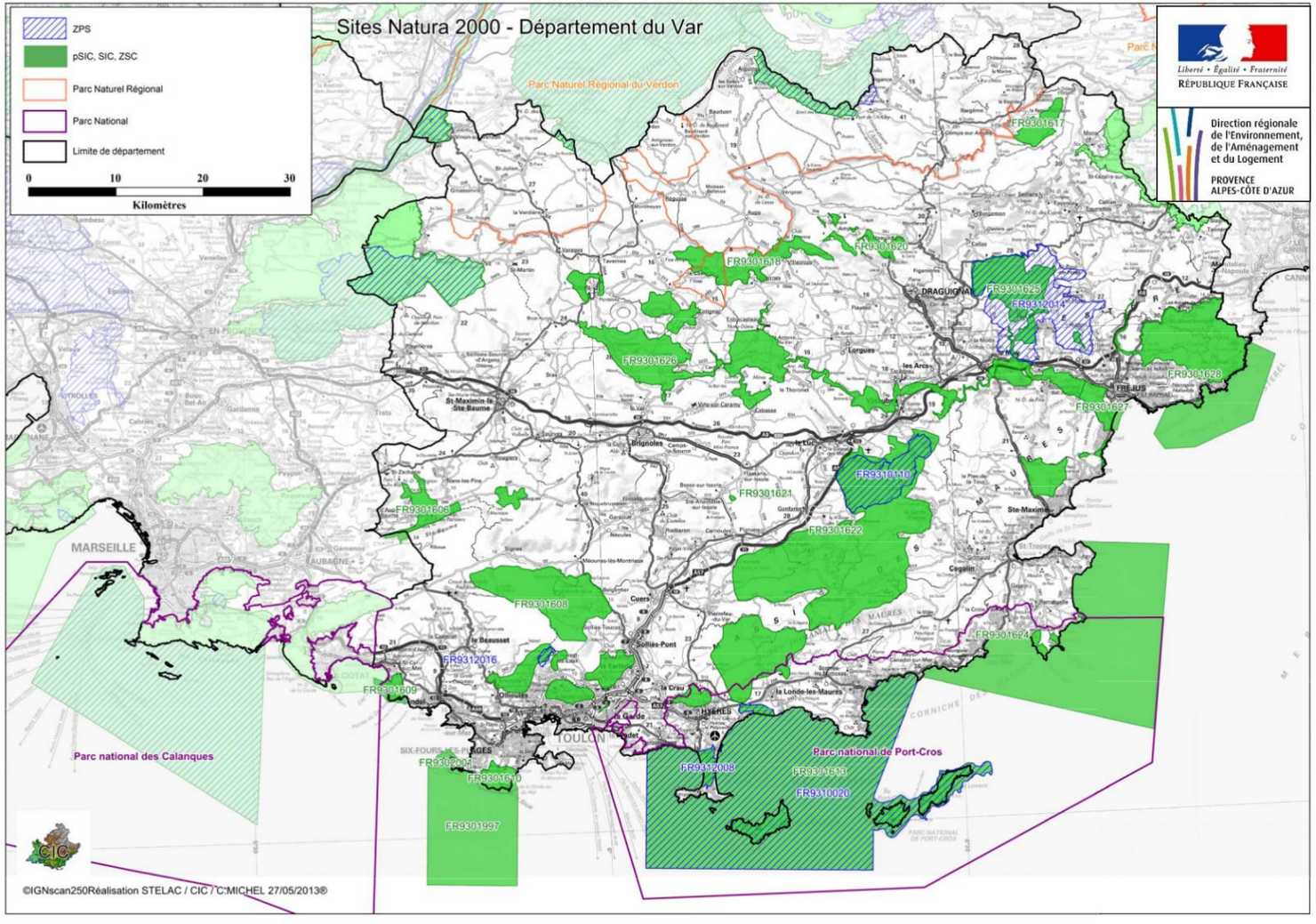

Exemple pour 4 sites

III. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES NATURA 2000

Numéro du site	Type	Nom du site	Structure animatrice	Chargé de mission pour l'animation du DOCOB		
				Prénom et Nom	Téléphone	Courriel
FR9301610	SIC/pSIC	« Cap Sicié – Six Fours »	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	Prénom et Nom	N° téléphone	email
FR9301618	SIC/pSIC	« Sources et tufs du haut-var »	Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial Provence verte	Prénom et Nom	N° téléphone	email
FR9301627	SIC/pSIC	« Embouchure d'Argens »	Commune de Fréjus	Prénom et Nom	N° téléphone	email
FR9301628	SIC/pSIC	« Estérel »	Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée	Prénom et Nom	N° téléphone	email
Ainsi de suite pour tous les sites Natura 2000 se situant dans le Var						

- Rappel du cadre réglementaire
- Présentation du document d'évaluation :
  - Une description et une cartographie du projet ;
  - Une analyse des effets potentiels du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) concerné(s) ;
  - Une démonstration de l'absence d'alternatives satisfaisantes, permettant de justifier la réalisation du programme ou projet ;
  - Une description des mesures prévues pour compenser les effets dommageables qui ne peuvent être supprimés, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- Intérêt d'une évaluation des incidences
- La méthode utilisée pour évaluer les incidences de l'activité cynégétique dans les sites Natura 2000 consiste à croiser les objectifs de conservation des sites Natura 2000 avec les pratiques locales de chasse et les orientations du SDGC. Cette évaluation est présentée dans les tableaux ci-après. Trois types de situations ont été identifiés :
  - Activité cynégétique avec absence évidente d'incidence selon le DOCOB
  - Activité cynégétique susceptible d'avoir un impact selon le DOCOB
  - Activité cynégétique répondant à certains objectifs et enjeux de conservation des sites Natura 2000 selon le DOCOB

Tableaux synthétiques présentant les informations principales des sites Natura 2000 pour l'évaluation des incidences de l'activité cynégétique

Activité cynégétique avec absence évidente d'incidence selon le DOCOB

Activité cynégétique susceptible d'avoir un impact selon le DOCOB

Activité cynégétique répondant à certains objectifs et enjeux de conservations des sites Natura 2000 selon le DOCOB

- La première page présente les informations principales du DOCOB et la seconde celles concernant la chasse. Toutes les informations présentées sont tirées des DOCOB.
- Recensement des problèmes généraux récurrents sur les sites Natura 2000 qui sont traités dans les autres chapitres du SDGC : dégâts de grand gibier, conflits d'usage, destruction accidentelle d'espèces protégées, etc.

Informations principales du DOCOB

Exemple pour 4 sites

Nom du site	« Cap Sicié – Six Fours »	« Sources et tufs du haut-var »	« Embouchure d'Argens »	« Estérel »
Numéro du site	FR9301610	FR9301618	FR9301627	FR9301628
Statut	SIC	ZSC	SIC	SIC
DOCOB	En animation	En animation	En animation	En animation
Département(s) concerné(s)	Var (83)	Var (83)	Var (83)	Var (83)
Superficie totale	1 340 ha	5 612 ha	1 383 ha	15 000 ha
% Couverture Var - % terrestre Var	100% - 68%	100% - 100%	100% - 86%	100% - 52%
Principaux habitats d'intérêt communautaire	Forêts, pelouses, habitats humides, halophiles, etc.	Forêts, habitats humides, aquatiques, rocheux, etc.	Forêts, habitats littoraux, halophiles et aquatiques	Forêts, pelouses, habitats humides, halophiles, rocheux, etc.
Principales espèces d'intérêt communautaire	• Invertébrés : Grand Capricorne, etc. • Reptiles : Tortue Caouanne, etc. • Mammifères : 3 espèces de Chiroptères, Grand dauphin	• Invertébrés : Ecaille chinée, etc. • Poissons : Blageon, etc. • Reptiles : Cistude d'Europe, etc. • Mammifères : 10 espèces de Chiroptères	• Invertébrés : Grand Capricorne, etc. • Poissons : Alose du Rhône, etc. • Reptile : Cistude d'Europe • Mammifères : 7 espèces de Chiroptères	• Invertébrés : Ecaille chinée, etc. • Poisson : Blageon • Reptiles : Cistude d'Europe, etc. • Mammifères : 9 espèces de Chiroptères, Grand Dauphin
Objectifs de conservation	Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, favoriser l'ouverture et la mosaïque des milieux, limiter les impacts de la fréquentation humaine, surveiller les espèces exogènes, gérer le risque incendie et adopter une sylviculture durable et raisonnée	Préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, lutter contre les sources de dégradation de l'eau, limiter les impacts de la fréquentation humaine, surveiller les espèces exogènes et conserver la naturalité des systèmes agro-pastoraux	Préserver et maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, maintenir le réseau hydrologique et les corridors écologiques	Conserver et maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, la mosaïque des milieux et les corridors écologiques, promouvoir une sylviculture durable et raisonnée, garantir un réseau de gîtes pour les Chiroptères

Mention de la chasse dans le DOCOB

Exemple pour 4 sites

Nom du site		« Cap Sicié – Six Fours »	« Sources et tufs du haut-var »	« Embouchure d'Argens »	« Estérel »
Présence d'activité cynégétique ?		Chasse au Petit Gibier autorisée	Chasse autorisée	Chasse autorisée	Chasse autorisée
Gestion cynégétique					
Grand Gibier	Gestion des populations		Agrainage		
	Gestion des habitats et des ressources				
Petit Gibier sédentaire	Gestion des populations	Lâchers de gibiers			Lâchers de gibiers
	Gestion des habitats et des ressources	Cultures à gibiers	Cultures à gibiers		Cultures à gibiers
		Ouverture du milieu	Ouverture du milieu		Ouverture du milieu
		Installations, entretiens et alimentation des points d'eau			
Gestion du petit gibier de montagne					
Gestion du gibier migrateur et du gibier d'eau				Lâchers de gibiers	
				Ouverture du milieu	
Gestion des prédateurs et déprédateurs					
Prévention sanitaire					
Communication Formations	Sensibilisation des chasseurs	Formation des chasseurs à la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Formation des chasseurs à la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Formation des chasseurs à la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Formation des chasseurs à la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	Sensibilisation de la part des chasseurs auprès du public				

Légende :

- Activité cynégétique avec absence évidente d'incidence selon le DOCOB
- Activité cynégétique susceptible d'avoir un impact selon le DOCOB
- Activité cynégétique répondant à certains objectifs et enjeux de conservations des sites Natura 2000 selon le DOCOB

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

Les activités cynégétiques susceptibles d'avoir une incidence

Agrainage

Photo d'une action d'agrainer

Les Lâchers de gibiers

Photo d'un lâcher

Les Cultures à gibiers

Photo d'une culture

L'Ouverture du milieu

Photo d'une ouverture

Le Piégeage

Photo d'un piège

L'Agrainage

- Impact potentiel :

- Situation dans le département :

- Les 8 sites pour lesquels l'agrainage est mentionné :

- Remarque :

L'agrainage n'a pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Les Lâchers de gibiers

- Impact potentiel :

- Situation dans le département :

- Les 17 sites pour lesquels les lâchers de gibiers est mentionné :

Les lâchers de gibiers n'ont pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Les Cultures à gibiers

- Impact potentiel :

- Situation dans le département :

- Les 13 sites pour lesquels les cultures à gibiers est mentionné :

Les cultures de gibiers n'ont pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

L'Ouverture du milieu

- Impact potentiel :

- Situation dans le département :

- Les 13 sites pour lesquels l'ouverture du milieu est mentionné :

L'ouverture du milieu n'a pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Le Piégeage

- Impact potentiel :

- Situation dans le département :

- Les 9 sites pour lesquels le piégeage est mentionné :

Le piégeage n'a pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Conclusion générale sur les activités cynégétiques susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000

Les activités cynégétiques mentionnées dans les différents DOCOB n'ont donc pas d'incidence significative sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites. Au contraire, certaines activités représentent souvent un atout écologique

Préambule

Présentation de l'intérêt de la FDC83 et des chasseurs sur la gestion et la protection de la faune sauvage et de ses habitats

L'Impact sur la sécurité

- Présentation des principales règles de sécurité
- Valorisation des formations

L'impact de la chasse sur la sécurité des chasseurs et des non chasseurs est ainsi fortement réduit, limitant les conflits d'usage

L'Impact sur la diversité biologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- Parler de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (gestion par plan de chasse, prise en compte des dégâts)
- Valorisation des formations avec interdiction de tirer les espèces protégées
- Volonté de la FDC83 de préserver des milieux ouverts pour contribuer à la préservation des espèces chassables ainsi que les autres espèces

La FDC83 joue donc un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la diversité biologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du département

L'Impact sur les sols

- La FDC83 insiste sur l'obligation de ramasser systématiquement les douilles tombées au sol

L'activité cynégétique n'a pas d'impact sur les sols

L'Impact sur l'eau

- Sensibilisation sur le plomb contenu dans les cartouches
- Rappel de la réglementation

L'activité cynégétique n'a pas d'impact sur l'eau

- Plusieurs objectifs et mesures du SDGC en convergence avec les enjeux de conservation des DOCOB
- Absence incidence des activités de la chasse sur les sites Natura 2000, dans la mesure où les conditions suivantes sont établies et suivies :
  - Respect de la réglementation en vigueur ;
  - Utilisation de protocoles scientifiques pertinents et certifiés ;
  - Concertation systématique des animateurs des sites Natura 2000 en cas de volonté d'aménager
- Les DOCOB ne recensent aucun impact négatif de la chasse

Ce présent SDGC n'est donc pas susceptible de menacer significativement les enjeux de conservation des sites Natura 2000 dans le Var

Préambule

- Rappel de l'obligation par la loi de présenter ce volet
- Rappel de l'importance que la FDC83 accorde à ce volet (car il y a encore trop d'accidents)

Graphique échelle nationale avec 2 courbes :
1 accident mortel
1 tous les accidents

Graphique échelle départementale de tous les accidents

Sécurité des chasseurs

Règles universelles

- Utilisation des armes et des munitions autorisées et appropriées
- Identifier l'animal avant de tirer
- S'assurer de la distance de tir
- Tir fichant
- Etc.

Règles pour la chasse en battue

- Port obligatoire de gilet fluorescent de couleur orange
- Rappel de l'importance du carnet de battue : organisation sur le territoire (qui, quand, comment et où)
- Signalement du début et fin de traque par signal sonore
- Signalisation appropriée pour informer d'une battue en cours (panneaux, etc.)
- Tirer en respectant l'angle de tir (30°) en toute sécurité par rapport aux postes voisins
- Etc.

Règles pour la chasse individuelle

- Port obligatoire d'une casquette, d'un gilet ou de deux brassards fluorescent(s) (1 à chaque bras) de couleur orange pour tout chasseur en mouvement
- Délimitation des secteurs de chasse
- Définir et informer des dates de lâchers
- Etc.

Les mesures actuelles en lien avec la sécurité des chasseurs

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Communication	Amélioration de la visibilité des chasseurs entre eux	• Rappel de l'obligation du port du gilet fluorescent de couleur orange en battue • Recommandation du port du gilet fluorescent de couleur orange pour les autres modes de chasse
	Sensibilisation du chasseur aux règles de sécurité	Rappel des règles de sécurité à la chasse dans « Le chasseur varois »
	Sensibilisation du chasseur aux gestes de premiers secours	Edition d'un memento sur les premiers secours en cas d'accident de chasse
Formation	Formation des responsables de battues	Incitation au passage de la formation sécurité
	Accentuation de la pratique dans les formations	Organisation de séances de tir au sanglier courant
	Diminution du risque sanitaire	Sensibilisation du chasseur à l'hygiène de la venaison (volets Sanitaire, page 46 et Fiches, page 66)
Aménagements du territoire	Amélioration de la sécurité sur les territoires de chasse	• Mise en place de miradors de battue • Matérialisation des postes de tir • Débroussaillement pour améliorer la visibilité

Les orientations à 6 ans en lien avec la sécurité des chasseurs

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens	Degré de priorité* - Échéance
Communication et Sensibilisation	Visibilité des chasseurs entre eux	Extension du port d'une casquette, d'un gilet ou de deux brassards (un à chaque bras) fluorescent(s) orange(s) à tout chasseur en mouvement	1 - dès 2016
	Règles de sécurité	• Poursuite de la sensibilisation • Réalisation d'une fiche pratique sur les mesures réglementaires opposables aux chasseurs (volet Fiches, page 66)	1 - dès 2016
	Manipulation des armes	Incitation des chasseurs à régler leurs armes et leurs optiques (volet Fiches, page 66)	2 - dès 2016
	Gestes de premiers secours	Poursuite de la sensibilisation	1 - dès 2016
	Communication externe	Incitation des chasseurs à présenter la battue en cours quand ils rencontrent des non-chasseurs (volet Fiches, page 66)	1 - dès 2016
Formation	Maintien et amélioration des formations des chasseurs	• Maintien des formations existantes • Ajout d'une partie sur les droits et les devoirs envers les non chasseurs dans les formations • Ajout d'une partie chasse individuelle dans la formation sécurité	1 - dès 2016 1 - 2017 1 - 2017
Aménagements du territoire	Amélioration de la sécurité sur les territoires de chasse	• Maintien, entretien et développement des aménagements actuels • Maintien des carnets de battue et des conditions actuelles d'obtention	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

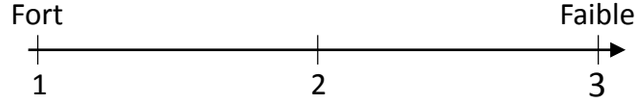

Sécurité des non chasseurs

Préambule

Rappel de l'importance de la responsabilité de CHACUN (chasseurs comme non chasseurs) : les non chasseurs doivent aussi être prudents

Les mesures actuelles en lien avec la sécurité des non chasseurs

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Communication	Information et signalisation	• Mise en place systématique de dispositifs de signalisation de battue à l'entrée des chemins • Recommandation des sociétés de chasse à disposer des panneaux d'information sur les lieux et dates de battue
	Concertation pour une meilleure cohabitation	Dialogue avec les dirigeants d'associations d'utilisateurs de la nature
Aménagements du territoire	Amélioration de la sécurité sur les territoires de chasse	• Mise en place de miradors de battue • Matérialisation des postes de tir • Débroussaillement pour améliorer la visibilité

Les orientations à 6 ans en lien avec la sécurité des non chasseurs

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens	Degré de priorité* - Échéance
Communication et Sensibilisation	Information et signalisation	• Mise en place systématique de dispositifs de signalisation de battue à l'entrée des chemins ouverts au public • Recommandation des sociétés de chasse à disposer des panneaux d'information sur les lieux et dates de battue	1 - dès 2016
	Concertation pour une meilleure cohabitation	• Dialogue avec les association d'utilisateurs de la nature : améliorer la diffusion d'informations sur l'organisation des battues (exposer en mairie, inclure dans le site internet de la FDC83, etc.) • Accentuation des échanges avec les organisateurs de grands évènements sportifs pour partager les informations sur les activités de chacun	2 - dès 2016
	Visibilité des non chasseurs	Recommandation auprès des non chasseurs d'être visible dans la nature en période de chasse par des habits colorés	1 - dès 2016
	Communication externe	Incitation des non chasseurs à se renseigner sur la chasse en cours dès la rencontre d'un chasseur (volet Fiches, page 66)	1 - dès 2016
Aménagements du territoire	Amélioration de la sécurité sur les territoires de chasse	Maintien, entretien et développement des aménagements actuels	1 - dès 2016

Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

* Degré de priorité

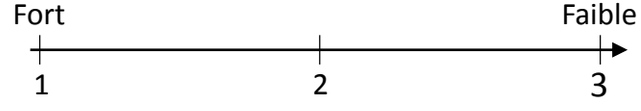

IV. GESTION DES HOMMES

2. Formations des chasseurs

Formations	Permis de chasser	Chasse accompagnée	Sécurité	Tir sur sanglier courant
Public ciblé	Toute personne de plus de 15 ans	Toute personne de plus de 14 ans et demi accompagnée de son parrain	Présidents des sociétés de chasse et personnes déléguées à l'organisation	Chasseurs en battue en possession d'un permis validé et d'une attestation d'assurance
Objectifs de la formation	• Principales matières étudiées : connaissance de la faune sauvage, réglementation de la chasse, règles de sécurité et maniement des armes • Donner les bases d'une chasse responsable, écologique et durable	Permettre aux jeunes chasseurs de découvrir le monde cynégétique avant d'être titulaire du permis	Améliorer la sécurité de chacun en responsabilisant les chasseurs	Améliorer la sécurité de chacun en responsabilisant les chasseurs
Durée	1 journée (pratique et théorique)	1/2 journée pratique	1/2 journée	1/2 journée
Lieu	Centre de formation de Mazaugues	Centre de formation de Mazaugues	Par secteur cynégétique	Centre de formation de Mazaugues
Encadrement	Techniciens de la FDC83 et bénévoles chasseurs	Techniciens de la FDC83 et bénévoles chasseurs	Techniciens de la FDC83	Techniciens de la FDC83 et formateurs du permis de chasser
Partenaires	FNC et ONCFS	ONCFS	-	-
Attestation	Permis de chasser	Certificat de chasse accompagnée	-	-
Orientations	• **Accentuer la publicité** • **Sensibiliser aux conflits d'usage : inclure de nouveaux partenaires (randonneurs, etc.)** • **Sensibiliser aux droits et devoirs envers les autres usagers**	**Accentuer la publicité**	• **Accentuer la publicité** • **Inclure une partie sur la chasse individuelle** • **Ajouter une partie sur les droits et devoirs du chasseur envers les autres usagers**	**Accentuer la publicité**

Formations	Hygiène de la venaison	Chasse à l'arc	Garde chasse particulier	Piégeage
Public ciblé	Présidents des sociétés de chasse et personnes déléguées à l'organisation	Toute personne titulaire du permis de chasser	Toute personne titulaire du permis de chasser	Toute personne de plus de 16 ans volontaire titulaire ou non du permis de chasser
Objectifs de la formation	• Former à l'examen initial • Informer les chasseurs sur les règles d'éviscération dans le respect des règles d'hygiène • Permettre aux sociétés de chasse de continuer à organiser des manifestations dans le respect des règles	• Développer un autre mode de chasse • Présenter ses particularités (tir sélectif, induit une hémorragie interne, etc.)	• Assurer une garderie efficace de leur territoire de chasse • Diminuer l'impact des espèces classées nuisibles • Présenter les notions écologiques à la protection et gestion du patrimoine faunique et de ses habitats	• Diminuer l'impact des espèces classées nuisibles • Donner les bases d'un piégeage respectant l'animal et la réglementation en vigueur
Durée	1/2 journée	1 journée	1 journée	2 journées
Lieu	Siège de la FDC83	Centre de formation de Mazaugues	Siège de la FDC83	Siège de la FDC83
Encadrement	Techniciens de la FDC83	Formateurs de la chasse à l'arc	Administrateur de la FDC83 et agent de l'ONCFS	Techniciens de la FDC83, président de l'APAV, agent de l'ONCFS
Partenaires	-	Les Flèches de Diane	ONCFS	APAV, ONCFS
Attestation	Attestation de formation à l'examen initial	Attestation pour la chasse à l'arc	Agrément de garde chasse particulier	Agrément pour le piégeage
Orientations	**Accentuer la publicité**	**Accentuer la publicité**	**Accentuer la publicité**	**Accentuer la publicité**

Préambule

Rappel des différents sujets sur lesquels la communication est nécessaire : cohabitation, respect du milieu, sensibilisation, valorisation de la chasse, etc.

Les moyens de communication actuels

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens
Promotion de la chasse	Valorisation du monde de la chasse et sensibilisation aux actions menées par les chasseurs (gestion des espèces, des habitats et de la biodiversité)	• Animations scolaires : présentation de la faune et de son habitat • Participation à la foire de Brignoles pour présenter différents aspects de la chasse
Aménagements du territoire	Information et sensibilisation	Initiation à l'élaboration d'un sentier pédagogique à Brignoles

Les orientations à 6 ans en lien avec les moyens de communication

Thèmes - Problématiques	Objectifs	Moyens	Degré de priorité* - Échéance
Promotion de la chasse	Valorisation du monde de la chasse et sensibilisation aux actions menées par les chasseurs (gestion des espèces, des habitats et de la biodiversité)	• Mise en avant, dans les communications de la FDC83, du rôle écologique du chasseur • Promotion des évènements cynégétiques : un dimanche à la chasse, concours, etc. • Maintien des animations scolaires et extension au grand public • Poursuite de la participation à la foire de Brignoles • Valorisation des expositions de trophées, bio-indicateurs reconnus • Publications dans les médias ou conférence de presse • Aménagement de la Maison de la Nature au siège de la FDC83	1 - dès 2016 1 - dès 2016 1 - dès 2016 1 - dès 2016 2 - dès 2016 2 - dès 2016 1 - dès 2016
	Concertation pour une meilleure cohabitation	• Dialogue avec les association d'utilisateurs de la nature : améliorer la diffusion d'informations sur l'organisation des battues (exposer en mairie, inclure dans le site internet de la FDC83, etc.) • Sensibilisation du chasseur au respect du matériel et des lieux	2 - 2017 1 - dès 2016
	Travail en synergie avec les partenaires	Conduite d'opérations communes de communication avec les autres activités de la nature (journées thématiques, salons spécialisés, etc.)	2 - dès 2016
	Information auprès du chasseur	• Promotion de la revue « Le Chasseur varois » • Mise à jour du site internet « fdc83.com »	2 - dès 2016
Animation du SDGC	Promotion et diffusion du SDGC	Publication du SDGC sur le site internet de la FDC83 ainsi que par l'intermédiaire des présidents de société de chasse, partenaires, etc.	1 - dès 2016
	Suivi du SDGC	Réunion annuelle avec les partenaires pour suivre les orientations	
Aménagements du territoire	Information et sensibilisation	Poursuite et finalisation du sentier pédagogique à Brignoles	3 - dès 2016

* Degré de priorité

RECAPITULATIF DES NOUVELLES OBLIGATIONS OU MODALITES APPORTEES PAR LE SDGC

- Agrainage
- Points noirs → communes significatives
- Consultation animateur N2000 pour aménagements, lâchers, agrainage, etc.
- Gilet fluorescent pour tous chasseurs en mouvement
- Collier GPS chien
- Collier grelot chien pour chasse bécasse
- Interdiction d'emploi de molossoïdes
- Etc.

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

- Arrêté Préfectoral d'approbation du SDGC
- Arrêté Préfectoral portant de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var au titre de la protection de l'environnement
- Arrêté Préfectoral portant approbation d'un plan de gestion cynégétique pour le grand gibier dans le département du Var de 2013
- Arrêté Préfectoral interdisant le nourrissage et la distribution d'aliments destinés aux sangliers présents dans le milieu naturel ouvert, urbain et périurbain dans le département du Var de 2012
- Arrêté Préfectoral relatif à la réglementation de l'usage des armes à feu et à la sécurité de la pratique de la chasse de 2013
- Demande d'autorisation d'agrainage
- Catalogue des subventions
- Fiche d'accompagnement du gibier (examen initial du grand gibier)

FICHES DETACHABLES

8 Fiches :

1. Les mesures réglementaires opposables au chasseur : recensement de toutes les autorisations et interdictions en lien avec la pratique de la chasse
2. Conditions et modalités de la pratique de l'agrainage de dissuasion du sanglier dans le département du Var : demande d'autorisation, mode et période d'épandage, denrées, etc.
3. Les consignes de sécurité à la chasse et les armes et les munitions : règles générales et zoom sur la battue avec les rôles de chacun et recensement de toutes les autorisations et interdictions
4. Les premiers gestes d'hygiène de la venaison : éviscération, dépeçage, etc.
5. Le comportement du chasseur vis-à-vis des autres usagers de la nature et inversement ainsi que vis-à-vis du milieu
6. Les suivis des populations animales : présentation des protocoles de baguage bécasse, comptage aux phares, oiseaux de passage, etc.
7. Le mode opératoire en cas de dégâts d'espèces classées nuisibles : présentation des mesures à appliquer et du formulaire de déclaration
8. Le mode opératoire en cas de collision : présentation des mesures à appliquer